

Zmag



Novembre 2011

LEGISLATIVES

الحزب المغربي الليبرالي



عيوننا على التغيير

الحزب المغربي الليبرالي



عيوننا على التغيير

MRE

11

SOUS
CITOYENS
ICI ET
LA BAS

Tramway

Le bon choix à Casablanca ?

Avortement

Vers une légalisation au Maroc ?

Quand le Maroc boycotte ses citoyens à l'étranger !

Le Maroc est un pays plein de surprises. Classé parmi les pays en voie de développement depuis un demi-siècle, il est également en voie de démocratisation depuis une ou deux décennies. Pourtant, il lui arrive de sauter les étapes, donnant même l'exemple à de vieilles démocraties.

Dans la nouvelle constitution du Maroc, il est prévu le droit de vote aux élections locales pour tous les étrangers des pays qui proposent la réciprocité, comme la Belgique et l'Espagne. Un pays comme la France qui parle de droit de vote des étrangers depuis 1981 mais qui rechigne à l'appliquer vient de recevoir une belle leçon d'ouverture, de respect de la diversité et de l'implication des étrangers dans les vies économique et sociale locales. Le Maroc prend le contre-pied de la France de Sarkozy qui tente même de remettre en question la bi-nationalité et n'hésite pas à parler de traitement différencié pour les Français d'origine étrangère comme la déchéance de nationalité.

Le Maroc devient ainsi un pays qui remet au centre les concepts d'ouverture et de citoyenneté. Toutefois, pour l'heure, cette ouverture n'est inscrite que sur le papier. Si dans la constitution, en plus d'offrir le droit de vote aux étrangers aux élections locales, le royaume reconnaît le droit de vote et d'éligibilité pour les Marocains résidants à l'étranger, dans les faits, ces derniers sont à nouveau exclus du prochain rendez-vous électoral, le 25 novembre 2011. De là à penser que les MRE sont citoyens sur le papier,

mais sous-citoyens dans la réalité, il n'y a qu'un pas que je franchirai allégrement.

Tant que 10% de la population marocaine reste exclue du processus électoral, comment voulez-vous que ces citoyens à l'étranger accordent du crédit aux déclarations des autorités qui chaque été draguent leurs devises. Difficile, aujourd'hui, de ne pas penser que le seul intérêt des MRE réside dans le transfert de devises et dans le soutien financier et économique qu'ils apportent au royaume.

Au-delà de l'appartenance irréfutable à la nation, la contribution importante à l'économie nationale de cette diaspora devrait suffire à justifier sa participation électorale car c'est bien ainsi qu'est justifié le droit de vote des étrangers aux élections locales : ils paient des impôts. Vous MRE, vous contribuez fortement à la stabilité financière du pays grâce à vos devises, vous apportez une dynamique certaine à différents pans de l'économie (banque, immobilier, transport ...), vous participez à la stabilité sociale en palliant le déficit de l'Etat (santé, éducation, logement pour vos proches), mais vous n'êtes pas assez mûrs pour choisir vos représentants au parlement. Les Français le sont, les Tunisiens aussi, depuis la chute de Ben Ali, mais pas les Marocains.

A l'heure où les autorités marocaines condamnent les annonces de boycott du prochain scrutin par certaines formations d'extrême gauche, voilà que l'Etat boycotte ses citoyens marocains de l'étranger.

Mohamed Ezzouak

Zmag

Directeur de la publication

Mohamed Ezzouak

Rédacteur en chef

Khadija Tighanimine

redaction@yabiladi.com

Secrétaire de rédaction

Julie Chaudier

Rédaction

Ghita Ismaïli

Oumar Baldé

Yann Ngomo

Rim Battal

Hanane Jazouani

Frédéric Schmachtel

Conception graphique

Maghnia Zerouh

Directeur technique

Marouane Benabid

Conception web

Anouar-Charif Zekri

Mohammed Reda Biya

Direction

commerciale

Salma Sentissi

salma@yabiladi.com

Yabiladi Mag est

édité par

Web Stratégie

8 Rue Assad Bnou Zarara

Maârif 20330

Casablanca Maroc

DECRYPTAGE

08 Casablanca : Le tramway, le bon choix ?

CHRONIQUE

12 Flanby, des seins pour démouler la presse marocaine, c'est plus rigolo !

DOSSIER: SOUS-CITOYENS ICI ET LA BAS

16 Droit de vote des MRE : Un pas en avant, deux pas en arrière

18 Représentation politique : Pourquoi le Maroc est-il frileux ?

20 Monde : Des droits pas trop pour les émigrés

22 Elections : Panorama politique

PORTRAIT

26 Aziz El Khantach : Un esprit libre

ENTRE 2 RIVES

28 Europe : Les premiers revers électoraux de la droite populiste

30 Le peuple danois saturé par le discours sur l'immigration

32 Consulat français de Fès : Rendez-vous impossible sans bakchich

SPORT

34 Taekwondo : Atout majeur du Maroc pour les JO

FOCUS

38 Casablanca : De l'Art déco aux Carrières centrales

TAKALID

44 L'habit traditionnel fait le Marocain

YABILADIES Supplément féminin

50 La working-girl trentenaire fait-elle peur aux hommes ?

54 Avortement au Maroc : Etat d'urgence

56 La recette du bonheur : Carpe Diem

57 Recette : Gâteau aux pommes d'automne

58 Amine Bendriouich : Le vêtement est l'accessoire de l'attitude



 Abdelfattah Grini

Le monde de la chanson internationale sourit à Abdelfattah Grini. Après sa récente nomination aux MTV Europe Music Awards 2011, dans la catégorie du « Meilleur groupe international », aux côtés de Britney Spears, Lena, Restart ou encore Bigbang, le chanteur marocain, installé en Egypte, devrait enregistrer un duo avec l'artiste la plus en vogue du moment, Lady Gaga.



Driss Benhima

Driss Benhima, PDG de Royal Air Maroc a été décoré du Ouissam Al-Arch de l'ordre de commandeur par Mohamed VI, jeudi 10 novembre. Dans le même temps, les caisses de la RAM sont renflouées par le Fond Hassan II pour le développement économique et social à hauteur de 1,6 milliard de dirhams, sous la condition de mettre en œuvre un plan de restructuration.



Hindi Zara

La chanteuse marocaine Hindi Zara a créé la polémique dans le cadre de sa tournée internationale pour son nouvel album *Handmade*. L'un de ses concerts était programmé le 12 novembre, à Tel-Aviv en Israël. En l'apprenant l'association Campagne Palestinienne pour le Boycott Académique et Culturel d'Israël a immédiatement réagit en lui demandant de renoncer à son concert.



Cheryl Fergison

La célèbre actrice anglaise Cheryl Fergison va se marier avec un jeune Marocain, Yassim al Jemoni, un jeune berger de 25 ans. A 46 ans, l'actrice de la série d'EastEnders Lonely a fait la connaissance du jeune homme sur internet avant de se rendre au Maroc pour le rencontrer en chair et en os.

Casablanca

Le tramway, le bon choix ?

- Le service de bus de Casablanca est dans une situation dramatique mais priorité a été donnée au tramway.
- Il est si cher que les 3 autres lignes prévues pourraient être remplacées par des Bus à haute qualité de service.

Par Julie Chaudier

Dans la foule compacte des passagers, un jeune homme se pend par les bras aux barres métalliques puis lève les pieds et frappe de toutes ses forces la vitre du bus : il veut sortir par la fenêtre sans attendre le prochain arrêt. Quelques secondes après l'image est coupée : quelqu'un vient d'arracher la caméra de surveillance. Cette scène, enregistrée récemment, se répète à chaque match de football, à Casablanca. A un an de l'inauguration officielle des 28 kilomètres de lignes de tramway de Casablanca, prévue le 12 décembre 2012, le réseau

de bus, extrêmement vétuste, subit quotidiennement les pires outrages.

La ville compte un bus pour 4000 habitants, contre un bus pour 2000 habitants, en moyenne, dans les pays en voie de développement. En 2004, Mustapha El Karfi, dans sa thèse professionnelle sur le réseau de bus de Casablanca, indiquait que les bus publics avaient 13 ans de moyenne d'âge. Consciente des problèmes, la Ville prévoit de mettre à niveau son réseau de bus d'ici à la mise en fonction du tramway, d'après Aïcha Ait

M'hand, responsable du secteur des transports publics au Conseil de la Ville de Casablanca.

Bus poubelles. Pour l'heure, beaucoup d'arrêts de bus ne sont toujours pas signalés, « Médina Bus demande aux conducteurs de s'arrêter quand il y a du monde, point », explique Mustapha Kihel, secrétaire général de la Fédération nationale des professionnels du transport et des taxis. La destination de certains bus est absente du front des véhicules ; aucune carte du réseau n'est affichée ou disponible pour les usagers. Tout est donc sou-



vent question de débrouillardise et de bouche à oreille pour les usagers. Les conditions de travail des chauffeurs sont déplorables. Selon Mustapha Kihel, beaucoup de chauffeurs ne sont pas déclarés à la CNSS.

Le service offert par M'dina Bus et les autres compagnies - qui ne devraient plus rouler à l'heure actuelle puisque la Ville a mis fin à leur contrat en octobre 2009 - est largement défaillant parce que les impératifs de la délégation de service public sont en inadéquation totale avec les moyens financiers dont dispose M'dina Bus. Les

exigences de la Ville vis-à-vis de la principale compagnie de bus sont considérables. « On leur demande d'être les pompiers de service », explique Aïcha Ait M'hand. Certains quartiers comme Sidi Maarouf ou Hay Hassani grandissent sans qu'y soient construites des écoles primaires et les bus font alors office de transports scolaires. Ils doivent également desservir expressément le stade Mohamed V les jours de matches. Pour exemple, un match, en octobre, a entraîné la dégradation de 65 bus.

En parallèle les moyens financiers de M'dina Bus sont réduits à leur

plus simple expression. Le billet de bus s'élève à 4 DH quelle que soit la longueur du trajet. « Il a été décidé, en concertation, que le prix du billet ne serait pas augmenté. Nous voulons conserver voire augmenter l'attractivité des transports en communs par rapport à la voiture », explique Aïcha Ait M'hand. Un prix modique que la Ville ne subventionne pas : « le Conseil de la ville dispose de près de 2 milliards de dirhams de budget global pour 4 millions d'habitants, contre 4,3 milliards de dirhams pour 250 000 habitants, à Bordeaux, à titre d'exemple », souligne Aïcha Ait M'hand.

Budget faible. « Les budgets locaux ne permettent pas, dans leur état actuel, de financer les investissements prévus », reconnaissait le ministère de l'Intérieur dans un document public, en 2007. A Casablanca, les transports en communs ne bénéficient pas d'un budget spécifique au sein du Conseil de la ville. « Nous n'avons aucune recette correspondant aux transports en communs donc nous n'avons aucune ligne du budget qui leur soit dédiée », explique Aïcha Ait M'hand. Pour chaque projet il faut donc imaginer un montage financier particulier.

Le tramway, le nouveau choix en matière de transport urbain, est ainsi financé par l'Etat pour 1,2 milliards de DH, par le fonds Hassan II pour 0,4 milliard, par la Direction générale des Collectivités locales pour 1,5 milliard et 0,9 milliard « seulement » sont pris sur le budget de la Ville, pour un emprunt de 2,4 milliards de DH. Alors qu'un tiers des déplacements, hors marche à pied, se font en bus à Casablanca, selon

Abdellatif Chadali, directeur de la planification et de l'équipement au ministère de l'Intérieur ; alors que la longueur des déplacements augmente en moyenne de 3% par an, alors que la pression démographique est intense ; alors que le taux de motorisation, encore faible, augmente ; alors que la Ville manque d'argent pour financer son service de bus, le tramway a été choisi comme le nouveau moyen de transport pour Casablanca. 28 km de voies relieront Sidi Moumen à Hay Hassani et le quartier des facultés en décembre 2012.

Le coût de la construction d'une ligne de métro est évalué à 800 millions de dirhams par kilomètre contre 200 millions pour le tramway. Excepté le métro, tous les moyens de transports en commun seraient moins chers, selon un document du ministère de l'Intérieur daté de 2007 : 170 millions de dirhams le kilomètre pour le RER et 50 millions de dirhams pour le BRT (Bus Rapid Transit ou Bus à haut niveau de service). Pour Aïcha Ait M'hand, il

est toutefois difficile de comparer les coûts de différents moyens de transports « L'usure des matériels n'est pas la même, celle des BRT est plus rapide que celle du tramway », estime-t-elle.

Très coûteux, le choix du tramway est une solution éminemment politique. « Les BRT et les bus sont des choix de transports en communs qui peuvent être tout à fait légitimes, mais le tramway ne se place pas sur le même plan, il s'agit d'un projet de rénovation urbaine à part entière », explique Aïcha Ait M'hand. Outre le dessin de la ligne dont l'objectif est de relier deux entités urbaines divisées par l'autoroute et par le niveau social, la construction du tramway s'accompagne d'une rénovation de l'ensemble des rues parcourues, de façade à façade. Les travaux d'aménagements attachés à la mise en place du tramway « incluent également la réalisation de trois ouvrages trémies, la réhabilitation du pont ferroviaire, situé à proximité de la gare Casa Voyageur, le pont Carnaud, l'aménagement d'une zone piétonne dans le centre ville ainsi que l'aménagement de grandes places, telle la place des Nations Unies, et la place en face de la gare Casa Voyageur », explique Youssef Draiss, directeur général de Casa transport qui réalise la construction du tramway.

Choix politique, le tramway peut également être analysé comme un objet diplomatique. Il a été envisagé à Rabat et Casablanca après qu'un grand nombre de grandes villes françaises a adopté ce mode de transport. Pour son financement, un protocole a été signé, en 2010 entre le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, et la secrétaire d'Etat française

Le réseau de transports en communs de Casablanca en 2030



chargée du Commerce extérieur, Anne-Marie Idrac, portant sur un prêt de 225 millions d'euros, assorti d'un élément don de 42%. L'entreprise qui a fourni le matériel roulant n'est autre qu'Alstom, entreprise française.

Ces arguments ne permettent pas de quitter de vue l'objectif majeur du tramway : la fluidification du trafic routier et un service de transport adapté au besoin des Casaois. « La ligne de tramway ne va rien solutionner. Pour cela, il aurait fallu 4 lignes et non une seule », jetait Saâd Kaissi, consultant dans le domaine des transports et membre de la Confédération patronale (CGEM), lors d'une rencontre publique sur le thème « Quel avenir pour le transport en commun ? », jeudi 22 avril 2010, à Casablanca. Effectivement, le Plan de développement urbain de la ville prévoit la construction de non pas une, mais quatre lignes de tramway, à l'horizon 2030. Pourtant, il y a fort à parier qu'elles ne seront pas construites de sitôt. Faute de moyens, la ville pourrait leur substituer des lignes de BRT.

« Nous venons de recevoir les résultats d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une ligne de BRT sur les boulevards Mohamed VI et El Fida », annonce Abdellahlek Nourredine, responsable du

Le cas du tramway de Rabat-Salé de mauvais augure

- **Prévu** : La recette annuelle devait atteindre 152 millions de DH pour près de 172 000 voyageurs par jour ouvrable, ou encore 51 millions de voyageurs par an, a indiqué le directeur général de la société SABR Aménagement, Sakel El Mghari.
- **Reçu** : « 30 000 passagers par jour, ce n'est pas assez. Ce nombre de voyageurs représente à peine 30% des capacités du tramway », déplore Lemghari Essaki, PDG de la Société de Tramway Rabat-Salé.
- **Conséquences** : Le prix du ticket de tramway a été baissé d'un dirham, passant de 7 à 6 DH, afin d'être plus attractif pour les usagers. Des abonnements ont également été mis en place depuis septembre.

service de la voirie au Conseil de la ville, fin octobre. « Les BRT ont l'avantage, comme les tramways, d'avoir un site propre, une voie qui leur est exclusivement réservée. La durée du voyage est donc plus courte que pour un bus classique. Le nombre de voyageurs par trajet est plus grand grâce à des bus articulés. Le matériel roulant peut aisément être remplacé par des modèles plus performants, plus écologiques. Les travaux sont moins chers et moins compliqués pour la Ville que pour la réalisation d'une ligne de tramway », explique M. Atouf, représentant du bureau d'étude Global Sud. « Nous réfléchissons aussi à la deuxième tranche du projet qui permettrait à la première ligne

d'être connectée avec la ligne de tramway », continue M. Nourredine.

Ce choix de transport urbain a déjà été adopté par la Ville d'Agadir. Une convention de partenariat relative au Projet d'une ligne de Bus à haut niveau des Service a été signée mardi 4 octobre entre la Commune urbaine d'Agadir et Nantes Métropole, en France. « Nous avons opté pour le busway, le tramway sur pneu avec des routes et des axes protégés, exclusivement destinés à la circulation des bus », explique le maire Tariq Kabbage. Le « busway » un compromis linguistique, technique, politique et économique entre le tramway et le bus. ■

Mode de déplacement à Casablanca	Usage 2004 (%)	Tendancieriel 2019	Volontariste 2019
Voiture	14,5	21	18,5
Transports en commun	13	11	21
Taxis de 1 ère Catégorie	10,3	10	6,8
Taxis Urbains	5,2	5	3,2
2-Roues	4	3	2,5
Marche	53	50	48

Flanby, des seins pour démouler la presse marocaine, c'est plus rigolo !

La presse dans le monde va mal. La génération web 2.0 boude la presse papier pour ne s'informer qu'en mode zapping. Il devient donc de plus en plus difficile de capter l'attention de ce lectorat furtif. De plus en plus de titres en difficultés ont trouvé une solution temporaire : faire dans la provoc', dans le scandale, voire dans le trash. En France, Charlie Hebdo nous a fait une belle couverture sur le prophète devenu pour un temps rédacteur en chef de Charia Hebdo. Une provocation qui est en réalité un véritable hameçon pour tout crétin amoureux des cocktails Molotov. La pêche de Charlie a été bonne puisqu'il a ainsi réussi à reculer la date fatidique où il devra fermer boutique. Il faut dire que le canard sent un peu le poisson depuis quelques années.

Venez voter, Ya de la meuf dans l'isoloir ! De l'autre côté de la Méditerranée, la presse marocaine ne se porte pas mieux.

Comme disent les couturières : « elle file un mauvais coton ». Et pour rester dans le textile, les demoiselles ornant les couvertures sont de moins en moins habillées. Tous les amoureux des paradoxes souriront face à cette inflation du nu en guise de couverture. On était habitué avec TelQuel qui aguichait le lecteur avec des unes sur la sexualité, un petit bout de soutien gorge par ci, une mini-jupe par là. Dans un pays où la frustration sexuelle reste très présente, le magazine hebdomadaire était sûr de tirer dans le mille. Récemment, même pour parler d'élections il a fallu que TelQuel choisisse une photo d'une femme sortant d'un isoloir en tenue sexy.

Les magazines féminins n'étaient pas en reste. En 2009, le mensuel Femmes du Maroc avait créé l'évènement avec l'animatrice Nadia Larguet enceinte et nue en couverture. Aux bigots religieux coincés de la libido et allergiques

aux tétons, les modernistes et féministes répondront que c'est ça l'émancipation de la femme. A moins que la photo n'ait eu une vocation informative : on pouvait ainsi voir ou au moins deviner le futur bébé. Les fans des fortes poitrines diront tout simplement que Nadia n'ayant pas une grosse poitrine, c'était l'occasion rêvée de s'afficher avec des seins plus à leur avantage. Vous n'avez rien compris ? Vous êtes « Larguet » ? Oubliez, c'est une mauvaise blague de machos.

Voilà donc mesdames, pour vous émanciper n'allez plus porter plainte contre les violences de vos maris, n'allez plus demander un salaire équivalent aux hommes ou même une place dans les partis politiques gonflés à la testostérone. Il suffit de poser nue dans un journal et vous voilà égales aux Canadiennes et aux Suédoises. Elle n'est pas belle cette mondialisation de la marchandisation du corps de la femme ?



Six Marocaines à prendre... Le quotidien le Soir a publié le 11 novembre en couverture, la photo de Leila Azbal, une journaliste télé néerlandaise d'origine marocaine. Cette dernière fait partie des 6 Marocaines classées parmi les 100 femmes les plus influentes du monde arabe, selon Arabian Business. Un classement qui a été publié en Mars 2011. Le quotidien marocain accuse donc un sacré retard à l'allumage. Le plus remarquable n'est toutefois pas l'obsolescence de l'information, mais plutôt le choix iconographique. Parmi les 6 Marocaines, la rédaction du journal n'a pas choisi celle qui était la mieux placée, mais la plus utile commercialement. Leila Azbal, en plus d'être journaliste, a beaucoup fait parler d'elle pour sa tenue vestimentaire face à la caméra. Un immense décolleté plongeant sur son opulente poitrine laissait entrevoir

fallait bien trancher ce choix cornélien : photo sobre ou sexy ? Pour couronner le tout, le journal titre : « Six Marocaines à prendre... en exemple ». On notera les points de suspension laissant sous entendre qu'elles sont à prendre tout court.

N'en déplaise aux thuriféraires d'une certaine modernité féminine, cette couverture avec son titre graveleux et déplacé



est le symbole d'une misogynie et non d'une volonté d'émancipation de la femme marocaine. Cette propension à utiliser le corps de la femme pour vendre leurs feuilles de choux signe l'enlisement de la situation de la femme dans un rôle d'objet à la fois sexuel et commercial. Vous savez que lorsque le sexe rencontre l'argent, cela s'appelle la prostitution, alors n'ayons pas peur des mots, la presse marocaine joue le rôle du maquereau médiatique qui feint de défendre la situation de la femme pour mieux la salir et l'utiliser à des fins purement financières.



Yawmy, nouveau quotidien. Ils ne diffèrent pas beaucoup des marques d'agroalimentaire en Europe qui, pour vendre leur camelote, vont nous faire une pub centrée sur le corps nu d'une femme dégustant un pot de yaourt. On peut comprendre Aubade avec ses affiches aguicheuses qui a besoin de montrer le corps de mannequins pour vendre ses sous-vêtements sexy. Mais Danone et la presse marocaine : même combat ?

Les journalistes marocains sont-ils devenus dyslexiques confondant « nue » et « une » ? Ils donnent cette désagréable impression du journaliste pervers qui ne peut maîtriser ses hormones dès qu'il voit la publicité de « Chambourcy, Oh oui ! ». Adeptes des seins Flanby, ils cherchent tous la languette pour démouler car c'est plus rigolo.

Alors un conseil chers lecteurs, n'achetez plus de quotidien. Le Soir, Al Massae, Akhbar Al youm ou le Matin, ils peuvent très bien être remplacés par yaourt Yawmy chaque matin. ■



la dentelle de son soutien gorge. Ce n'est évidemment pas la seule photo disponible de cette animatrice, mais pour le Soir il

الكرة الانتخابية الدار البيضاء آنفا

14

13

الحزب المغربي الليبرالي



عيوننا على التغيير

الحزب المغربي الليبرالي



عيوننا على التغيير

MRE

Sous-citoyens ici et là bas

انتخاب اعضاء مجلس النواب - اقتراع يوم 25 نونبر 2011 - ال
 11 10 9 8 7 6 5 4 3

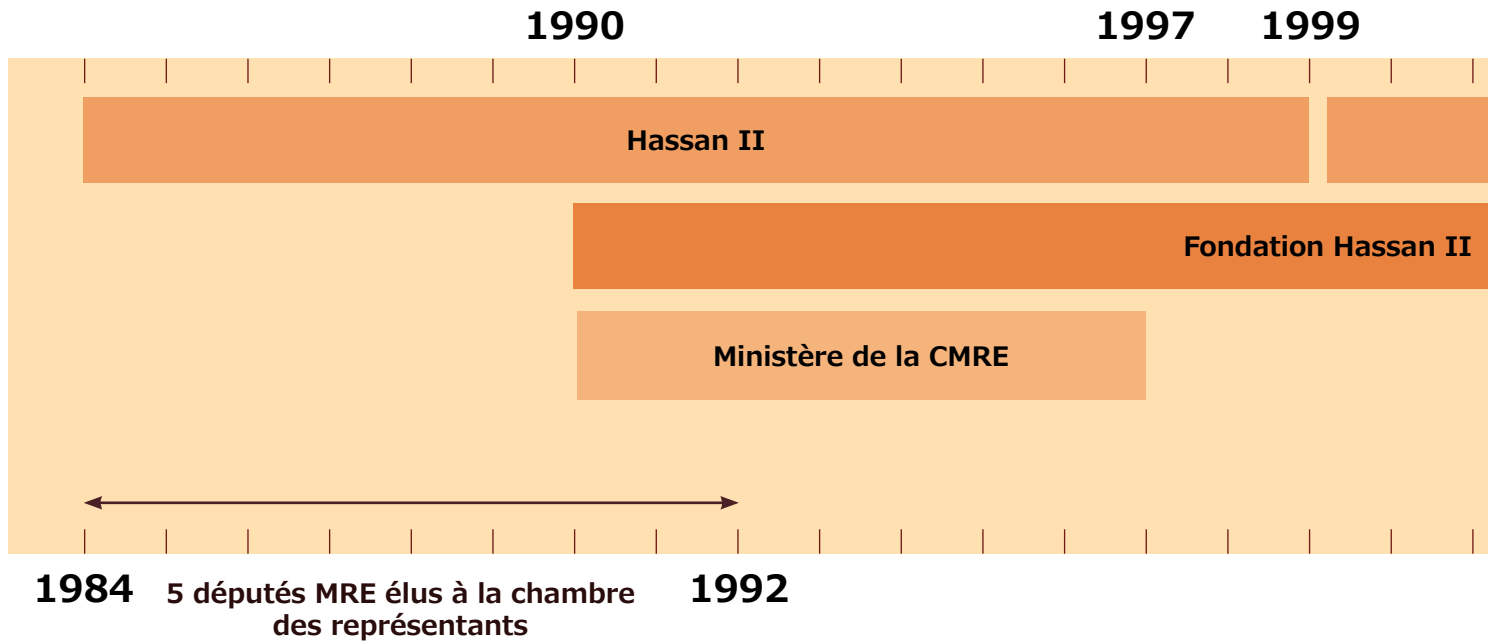
- De 1984 à 1992, les MRE ont été représentés au Parlement, depuis l'Etat refuse de leur donner la pleine citoyenneté.

- Plusieurs raisons expliquent la frilosité du Maroc, la première tient à la crainte de voir les MRE voter pour le parti islamiste PJD.

- Par rapport aux autres pays; le Maroc ne fait plus exception : accorder des droits politiques n'est une priorité nulle part.

- Les partis politiques proposent des programmes très proches sur la question de la diaspora.

Dossier : Par Julie Chaudier



Histoire du droit de vote des MRE

Un pas en avant, deux pas

- **Les MRE pourront seulement voter par procuration aux élections du 25 novembre.**

- **Ils n'ont pu élire, dans toute leur histoire, que 5 députés.**

5 élus. Les Marocains résidant à l'étranger ont compté, en tout et pour tout, depuis les premières heures de l'émigration, 5 élus à la Chambre des représentants. Malgré la nouvelle constitution marocaine adoptée par référendum – elle consacre le droit de vote et d'éligibilité des MRE depuis leur pays de résidence – les Marocains qui vivent à l'étranger en seront encore pour leur frais : s'ils veulent voter, ils devront donner procuration à un Marocain vivant au Maroc.

La première et unique expérience de députation date de 1984. Cinq circonscriptions avaient été décidées : Paris, Lyon, Bruxelles, Ma-

drid et Tunis. Les députés avaient ainsi rejoint la Chambre des représentants jusqu'en 1992. 8 ans d'une expérience très critiquée et abandonnée dès la législature suivante.

Difficile communication entre les élus et les citoyens, volonté de conserver un esprit unitaire au sein des MRE, les raisons étaient nombreuses pour y mettre fin. La « migration politique » de trois des cinq députés pendant leur mandat a également sapé pour un temps le soutien de leurs partis d'origine, l'Union Constitutionnelle et l'USFP, au droit de vote Marocaine de la diaspora.

Abdelkrim Belguendouz, professeur de Sciences économiques à la faculté de droit de Rabat-Agdal et chercheur spécialisé dans le domaine des migrations avance, dans un article publié dans l'Opinion en 2002, une autre explication plus prosaïque encore : une guerre d'intérêts entre le nouveau et éphémère ministère

délégué à la Communauté marocaine résidant à l'étranger et les cinq députés. « Le différend était motivé notamment par l'achat de l'immeuble abritant également le ministère de la Communauté par les ressources de la Fondation et non pas par le budget de l'Etat ».

Rapidement, les institutions pour les MRE ont semblé suffisant pour assurer la défense des intérêts de la communauté MRE et la représentation nettement moins nécessaire. Dépourvus d'élus, les MRE ne sont pas totalement oubliés du droit de vote, puisqu'ils sont consultés directement, comme tous les Marocains, en 1996, pour le référendum constitutionnel et en 1995, lors du référendum pour l'amendement de la loi de finance.

En 1999, avec l'arrivée de Mohamed VI au trône, l'espoir renaît pour les militants du droit de vote. « Parmi les questions auxquelles Nous accordons également un intérêt particulier, celle de Notre communauté établie à l'étranger,

2009

Mohamed VI

pour les MRE

Ministère de la CMRE

CCME

2002

Recours rejeté contre le 1er ministre qui a exclu les MRE des législatives

2005

Discours royal annonçant le droit de vote et l'éligibilité

2011

Constitutionnalisation du droit de vote et d'éligibilité

en arrière

en réfléchissant sérieusement à aplanir les difficultés auxquelles elle est confrontée [...] », assure le nouveau souverain dans son discours du trône cette année là.

Pourtant, en 2002, le premier ministre, Abderrahmane Youssoufi, exclut vertement les MRE des élections législatives, par le décret du 8 août, en ne leur ouvrant pas les listes électorales. « Nous avons eu une expérience durant laquelle nos compatriotes ont élu des députés. Tout le monde est unanime pour reconnaître qu'il s'agissait d'une mauvaise expérience parce qu'ils représentaient des continents entiers, n'avaient aucun contact avec leurs mandants et l'émigration ne se sentait pas représentée », justifie alors le premier ministre.

Le Conseil de l'Union des Associations des Professions Libérales des Marocains en France et le Collectif des Marocains de l'Île de France et autres régions de France, coordonnés par A.

Baghdadi, dépose alors un recours contre le premier ministre devant la Chambre administrative de la Cour suprême de Rabat. Le verdict, rendu après l'élection, le 26 septembre 2002, rejetait le recours pour vice de forme.

Le 6 novembre 2005, le discours de Mohamed VI aurait dû marquer une rupture. Pour la première fois, le roi assure explicitement et directement les Marocains de la diaspora de leur droit à voter à toutes les élections marocaines et ce depuis leur pays de résidence. Deux ans plus tard, doivent avoir lieu les élections législatives, mais là encore, les espoirs sont déçus.

Dans un communiqué commun, le 16 juin 2006, le gouvernement et les partis politiques vont à contre courant du discours royal. Les MRE pourront voter aux législatives de 2007 à condition de se déplacer au Maroc, chose qu'ils avaient déjà tout pouvoir de faire, par le passé, mais il fallait pour cela être inscrits sur les listes élec-

torales. C'est sur ce dernier point que s'appuie l'unique concession du gouvernement : les listes électorales sont ouvertes expressément, du 5 avril au 4 mai 2007, afin que les MRE nés à l'étranger puissent venir s'inscrire, voire se porter candidats au Maroc.

Mécaniquement, les espoirs se reportent sur les législatives de 2012. Le premier juillet, le référendum constitutionnel est organisé, comme en 1996 et 1995, dans les pays de résidence de la diaspora. L'article 17 de la nouvelle Constitution consacre les droits civiques des MRE : ils « jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. » Dans les mois suivants, le ministère de l'Intérieur et les partis politiques, dans leurs débats pour la révision du code électoral, bottent en touche une nouvelle fois. Seule concession : l'article 69 du code permet aux MRE inscrits sur les listes électorales de voter par procuration depuis leur pays d'accueil. ■

Représentation politique

Pourquoi le Maroc est-il frileux ?

- Entre grandes promesses et petites concessions, le Maroc avance à pas comptés.
- La méconnaissance du comportement électoral de ces « citoyens » explique les craintes du gouvernement.

Le 20 septembre nous avons rencontré des représentants des principaux partis politiques marocains pour leur demander de relayer nos doléances sous forme d'amendements au projet de loi organique de la Chambre des représentants mettant en place la procuration. Ils ont tous soutenu nos demandes, mais ils ont tous voté pour la procuration, exception faite du PJD », raconte Salem Fkire, président de l'association Cap Sud MRE, fondée en 2009, et nouveau porte étendard, pour les prochaines législatives, avec la Coordination Europe de l'Union Nationale de l'Initiative Syndicale Libre, de la cause du droit de vote MRE.

Double discours. Le comportement des partis politiques est très révélateur du double discours que tient le Maroc sur la question du vote des MRE. En 2005, le roi promet le vote depuis le pays d'origine, mais, en 2006, les

listes électorales sont seulement rouvertes pour eux ; le 1er juillet 2011, la constitution entérine ce droit, mais, en septembre, la procuration remplace le vote direct. De grandes promesses en petites concessions, le Maroc hésite. Observateurs et chercheurs avancent plusieurs explications.

Pour Thomas Lacroix, chercheur à l'Institut international des migrations, il ne faut pas croire que l'Etat soit une entité homogène. Par exemple, lors du Programme d'Electrification Rural Global (PERG) au Maroc, lancé en 1996 par le ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, « un système de cofinancement avait été imaginé où le village, en associant les envois d'argent des migrants, apportait la moitié des fonds. Ce système nécessitait la création d'associations prenant en charge le projet. Le ministère de l'Intérieur était, lui, très réticent, parce qu'il ne

voulait pas que se crée une société civile dans le monde rural », se souvient Thomas Lacroix.

Désintérêt des MRE. Le CCME, créé en 2007, avait, notamment, pour mission de réfléchir sur une éventuelle mise en place du droit de vote pour les MRE. Il est aujourd'hui régulièrement pointé du doigt par ses défenseurs. Driss El Yazami, président du CCME, et Abdellah Boussouf, secrétaire général, ont fréquemment affirmé que le droit de vote, objet très polémique, n'était pas la priorité des MRE eux mêmes.

« On ne se donne pas les moyens de faire une grande campagne électorale », dénonce Ali El Baz, coordinateur national pour l'Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF). « Il faut réfléchir à la façon d'intéresser les gens à la chose politique. L'exemple des primaires socialistes, tenues récemment, en

France, est un bon exemple », soutient-il. « Si personne ne s'y intéresse, c'est que personne n'a réellement le sentiment qu'il peut voter, qu'il fait partie de la communauté citoyenne faute de droit de vote direct. C'est un cercle vicieux », analyse Salem Fkire.

Le taux de participation des MRE est également difficile à envisager dans l'absolu car il est également beaucoup influencé par le mode de scrutin. Le cas de l'Italie est frappant : « tous les Italiens inscrits auprès d'un consulat reçoivent pour les élections des bulletins de vote. Avec ce système, près de 30% des Italiens émigrés votent aux législatives », détaille Jean-Michel Lafleur, enseignant et chercheur en relations internationales à l'université de Liège en Belgique, spécialiste du droit de vote à distance.

Compliqué. Le ministère de l'Intérieur et les députés qui assument avoir voté oui à la loi organique de la Chambre des représentants se justifient principalement par la difficulté à le mettre en place concrètement. « Il est très coûteux d'organiser des élections dans des bureaux de vote à l'étranger et surtout de mettre en place les listes électorales puis d'imaginer une campagne électorale ciblée, mais le vote à distance [qui exclut la procuration, ndlr] est très répandu : une centaine d'Etats le pratique déjà », explique Jean-Michel Lafleur. « La Tunisie est parvenue à élire des représentants aux élections du 23 octobre, le Maroc veut organiser la Coupe du monde de football, mais nous ne serions pas capable d'imaginer un découpage des circonscriptions électorales !? », s'indigne Salem Fkire. « Ce n'est pas très sérieux comme argument, estime Gérard François Dumont, professeur à la Sorbonne à Paris, et spécialité des migrations; le Maroc a les moyens de donner ce

droit de vote grâce à son réseau de consulats en Europe. »

Peur du PJD. Derrière les explications officielles se cachent une idée persistante : en cas de vote, le parti islamiste Justice et Développement (PJD) remporterait la majorité des suffrages des MRE. « Nous sommes très bien implantés à l'étranger, c'est pour ça qu'ils ont peur, explique, dans un sourire, Lahcen Daoudi, député PJD ; l'association Maroc Développement est notre représentant officiel, en France, par exemple. » Le PJD a également été le seul parti rencontré par l'association Cap Sud MRE à voter contre la loi instituant la procuration.

Le PJD en tête des votes ? Lui même en est convaincu, mais, souligne Salem Fkire, « aucun sondage n'a été fait pour connaître les tendances politiques des MRE. » Une réalité bien concrète s'est toutefois faite jour en France, lors des élections de l'Assemblée constituante tunisienne : Enna-

hda, le pendant tunisien du PJD, a remporté 4 des 10 sièges des représentants les Tunisiens de France. « Les résultats du vote ne sont pas de nature à encourager le Maroc », estime Gérard François Dumont.

De plus, le Maroc a cette spécificité de posséder une diaspora très importante. Les 5 millions de MRE, représentent près de 10% de tous les Marocains. Leur poids politique ne serait pas marginal dans une élection même s'il reste dépendant du taux de participation. « L'Italie a donné, en 2006, le droit de vote à ses émigrés. Les résultats lors de ces législatives étaient très serrés. Finalement, Romano Prodi a gagné contre Silvio Berlusconi grâce à un député d'Argentine qui a décidé de retourner sa veste au dernier moment à son profit », raconte Jean-Michel Lafleur. La méconnaissance a priori du comportement politique des MRE, en dehors de toutes considérations démocratiques, fait peur. ■

BILLET D'HUMEUR : le silence du CCME

Aucun responsable, ni membre du CCME, n'intervient dans cet article qui se penche pourtant sur ce qui est censé être l'un de ses objets d'étude majeur. La raison en est simple : contacté il y a plusieurs semaines le Conseil a longtemps tardé à répondre à nos sollicitations avant de refuser plus ou moins mollement. Le prétexte : le CCME n'est pas à même de commenter ou de prendre position sur la question du vote des MRE, puisque sa seule fonction est de donner rapport au roi.

Pourtant, le 11 novembre, une interview de Driss Ajbali, membre dirigeant du CCME, apparaît dans le quotidien Le

Soir les échos. Concernant le droit de vote de la diaspora, « il n'est nullement question de blocage », rassure-t-il. : Il justifie le vote par procuration par des difficultés plus grandes d'organisations que pour un référendum, par le nombre et la dispersion des MRE et surtout par la faible participation politique des MRE. « Ce taux [de participation au référendum] est trop faible malgré tous les moyens déployés par les autorités marocaines y compris celui de voter en déclinant simplement son identité marocaine », explique-t-il. Et de finir avec un tonitruant, arbitraire et définitif : « on ne peut pas faire mieux. »



Monde

De plus en plus de droits mais pas trop pour les émigrés

- **En mettant en œuvre une politique spécifique pour sa diaspora le Maroc a fait figure de pionnier.**
- **En rechantant à lui accorder des droits politiques, le royaume retrouve le concert des nations.**

La foule est venue en masse voter, dimanche 23 octobre, aux consulats de Tunisie à Marseille et Paris. Les Tunisiens de l'étranger, répartis en 6 circonscriptions à travers le monde, ont été appelés, comme tous les citoyens tunisiens, à élire les députés de l'Assemblée constituante de Tunisie. Le pays a ainsi rejoint le groupe des Etats - auquel ap-

partient également l'Algérie - qui accordent des droits politiques à leurs ressortissants : un droit de vote directement depuis leur pays de résidence, le droit d'élire des députés spécifiques voire le droit d'être élus.

« Très récemment, plusieurs pays ont accru les droits civiques de leurs émigrés. L'Italie, en 2006, leur a accordé le droit de vote. La réforme constitutionnelle de 2008 a également donné le droit aux Français de l'étranger d'élire, dès 2012, des députés spécifiques, alors qu'ils n'étaient jusque là représentés que par des sénateurs », énumère Gérard François Dumont, professeur à la Sorbonne, à Paris et spécialiste des migrations. « Le Maroc et le Mexique ont été les pionniers, ils ont été les premiers à accorder des droits

à leurs émigrés », souligne Thomas Lacroix, chercheur à l'Institut international des migrations.

Diasporas. « Il s'agit d'un phénomène nouveau lié à la nouvelle logique migratoire : les effectifs des diasporas vont croissant », explique Gérard François Dumont. La taille des diasporas est un facteur déterminant de l'attitude des Etats d'origine à leur égard. « Les tentatives de (ré)inclusion [des émigrés] sont exprimés [par les gouvernements] par un haut niveau rhétorique célébrant les émigrants comme des héros nationaux et en leur accordant des prix et des attentions particulières. Souvent, cette attitude représente un changement soudain et radical par rapport à un discours passé accusant les émigrés d'être des déserteurs - comme au

Mexique, au Maroc ou en Chine », explique Alan Gamlen, chercheur en géographie des migrations, à l'université Victoria de Wellington, en Nouvelle Zelande, dans son article « Les politiques qui s'occupent des diasporas : Que sont-elles ? Quels types de pays les utilisent ? »

L'acquisition de droits civiques par les diasporas a été rendue possible par la démocratisation de leurs pays d'origine. En miroir, les émigrés ont dû parvenir à se percevoir eux-mêmes comme un groupe ayant des intérêts voire des objectifs communs pour obtenir ces droits. « Un facteur clé est donc la capacité de la société civile diasporique à formuler des demandes propres et des objectifs distincts de ceux de la société civile de leur pays d'origine », souligne également Thomas Lacroix. « Dans les années 1980, les émigrés marocains se divisaient entre pro et antimonarchistes. Dans les années 1990/2000 est apparue un tiers secteur qui n'était pas politisé », détaille-t-il.

Ces éléments constituent le contexte propre à la tendance

à l'élargissement des droits des émigrés dans leurs pays d'origine, mais ils n'en sont pas la cause directe. « De 1999 à 2009, le niveau des transferts d'argent, dans le monde a été multiplié par 4. De 100 milliards de dollars, il est passé à près de 400 milliards de dollars, en 10 ans (3 281 milliards de dirhams) », souligne Thomas Lacroix. Les Etats qui avaient subi une forte émigration ont pris conscience de tous les avantages qu'ils pouvaient tirer de leur diaspora.

Outil diplomatique. « Les Etats espèrent que leurs politiques actives à l'égard de leur diaspora leur permettront de gérer leurs manœuvres politiques et économiques en tirant partie à la fois de la puissance de leurs expatriés pour élever leurs intérêts propres sur la scène internationale et en exerçant un contrôle sur les dynamiques transnationales urbaines par le biais d'un rapprochement avec la société civile des émigrés », explique Alan Gamlen dans son article. Il prend pour exemple la Turquie qui a tenté de recourir à sa diaspora pour soutenir son entrée dans l'Union européenne.

La Nouvelle Zélande voit également son engagement auprès de sa diaspora comme un moyen de conserver son rang au sein du classement des pays de l'OCDE. Gérard François Dumont, ajoute, dans son article « Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne », « en 2007, la diaspora indienne a plaidé auprès des sénateurs américains en faveur de la signature de l'accord sur le nucléaire civil avec New Delhi, ce qui lui a valu les remerciements du Premier ministre indien, Manmohan Singh. »

L'atout que représente la diaspora se paie, pour leurs Etats d'origine, en droits, voire en droits politiques. « Peu d'Etats accordent un droit de vote inconditionnel et/ou permanent à leurs expatriés, fournissent des représentations dédiées dans l'assemblée législative, ou permettent aux expatriés d'être élus, note Alan Gamlen. Plutôt que d'intégrer purement et simplement « leur » diaspora, les Etats semblent faire le minimum et n'accordent pas plus de droits politiques que nécessaire par rapport à leurs objectifs. » Le Maroc ne fait pas exception. ■



14 juillet, consulat de Tunisie à Paris, les Tunisiens attendent pour s'inscrire sur les listes électorales

Elections du 25 novembre

Panorama politique

- Les principaux partis politiques marocains sont contre le système de vote par procuration mais la plupart a voté pour
- Le programme se concentre sur les mêmes questions générales attachées à la diaspora.

L'Union Socialiste des Forces Politiques (USFP), joue les prolongations



A voté pour la procuration

Karim Sbaï, membre du bureau de Rabat, spécialiste de la question des émigrés pour l'USFP

Droit de vote des MRE

La représentativité des MRE ne doit pas être protocolaire ou symbolique. Elle a été annoncée par le Roi, à présent le CCME [créé en 2009] doit réfléchir au procédé le plus adéquat pour sa mise en œuvre, dans la mesure où certains pays d'accueil des MRE refusent que des élections aient lieu sur le sol. Nous statuerons ensuite sur la proposition faite par le CCME. Aujourd'hui, la procuration est un mécanisme qui ne prive pas les MRE du droit de vote puisqu'il est difficile pour eux de se déplacer.

Programme

La préoccupation urgente des MRE est à caractère culturel. Le mythe du retour est fini, le

Maroc doit aujourd'hui les aider à mieux s'intégrer dans leur pays d'accueil. Les centres culturels de Montréal, Dar El Maghrib et Bruxelles, avec Daarkom [déjà ouverts], puis Mantas la Jolie et Tripoli sont les premiers.

Il faut également continuer à créer des réseaux de compétences marocaines à l'étranger et assurer l'apprentissage de langue arabe aux enfants des MRE pour pouvoir lire le coran afin qu'il puisse mieux comprendre l'islam qui est une religion de tolérance et de paix et non pas de violence, comme le prônent les groupuscules obscurantistes qui tentent d'embriquer des jeunes en pleine crise existentielle en faveur des réseaux terroristes.

Au Maroc, il faut aller au-delà de l'aspect carnavalesque et établir un programme d'accompagnement lors de leurs retours estivaux : des universités d'été sont déjà organisées. Leurs démarches administratives doivent être facilitées, les délais minimisés. Leurs investissements au Maroc doivent être accompagnés afin qu'ils aillent au-delà du seul secteur immobilier.

Le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), incapable d'agir



A voté pour la procuration

Abdelhak Fassi Fihri,
député

Droit de vote des MRE

La défense du droit du vote des MRE est une position historique du parti. La procuration est un droit de vote au rabais accordé aux MRE. Elle est une solution individuelle mais ne peut servir à résoudre la question de tout un corps électoral. Nous avons toute une vision de la loi électorale, mais elle n'a pas été entendue. Cependant nous n'avons pas voté contre la nouvelle loi électorale dans l'état actuel des rapports de force à l'assemblée. Le combat continue, il reste la chambre des conseillers, nous pouvons nous battre pour qu'un certain

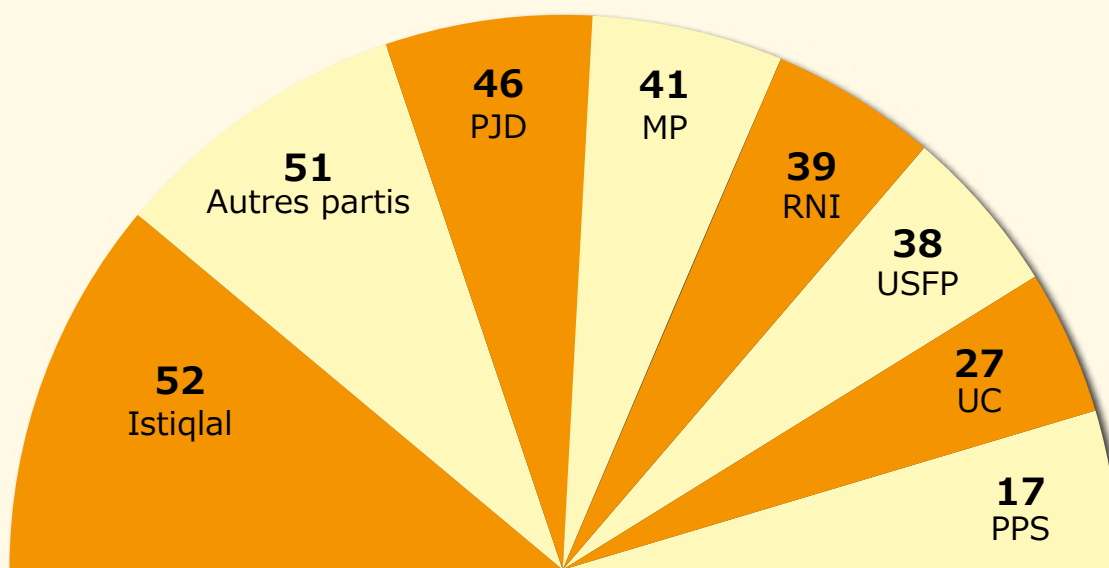
nombre de sièges leurs soient réservés.

Programme

Aujourd'hui la question de la représentativité politique est posée avec force. D'autres questions s'imposent également : protéger les droits et intérêts légitimes des MRE dans le respect du droit international et celui des pays d'accueil ; renforcer la présence culturelle du Maroc à l'étranger et l'enseignement des langues nationales ; créer un guichet unique au sein des administrations pour faciliter les procédures et les conditions de séjour des MRE.

Particulièrement, nous réfléchissons à la mise en place d'une forme de taxe sur les flux de transferts d'argent, afin qu'une partie soit directement allouée à la rénovation des ambassades et des consulats.

L'actuelle Chambre des représentants élue en 2007



L'**Istiqlal**, le parti du premier ministre Abbas Al Fassi, a obtenu, en 2007, la majorité relative au sein de la Chambre, mais c'est le **PJD** qui est arrivé premier en nombre de voix. Le découpage des circonscriptions l'a défavorisé.

USFP (dont est issu l'actuel ministre des Mre M.Ameur), le PPS et l'Istiqlal forment, pour ces législatives, une coalition : **la Koutla**. Le RNI, le PAM, l'UC, le PT, le PS, le PRV et le PGVM se sont également regroupés dans l'**Alliance pour la Démocratie** ; un rassemblement rapidement appelé G8 par la presse marocaine.

Le Parti Justice et Développement (PJD), en terrain conquis



A voté contre la procuration

Lahcen Daoudi, député

La revendication du droit de vote et de la pleine participation politique des MRE par le PJD ne date pas de la Constitution, mais au moins de 2007. Sur la difficile question des circonscriptions à l'étranger, nous avons proposé dans un amendement pour établir une seule liste pour tous les émigrés, mais il a été refusé. La procuration est une insulte à l'intelligence des MRE : le vote est un acte symbolique, une démarche fondamentale. Logiquement nous avons voté contre la loi organique qui l'a établi. Nous disons « nous sommes là pour batailler pour vos droits. Nous avons perdu un combat mais pas la guerre. »

Programme

Pour les MRE, on veut souvent leur argent, mais pas leurs problèmes. L'urgence aujourd'hui est dans l'encadrement culturel des Marocains. L'enseignement de la langue arabe est encore insuffisant. Nous souhaitons accorder des avantages fiscaux aux MRE pour les encourager à investir au Maroc, car les simples transferts sont plus utilisés pour une consommation immédiate.

Nous voulons établir un guichet unique pour les MRE qui concentrerait toutes les institutions qui leur sont destinées. Les consulats doivent être rénovés pour mettre fin à la corruption qui parfois y règne. Il faut également régler le problème des transports : il n'est pas normal que la RAM pratique encore des prix aussi élevés ou que la traversée par bateau entre la France et la Tunisie soit moins chère que la traversée pour le Maroc.

Rassemblement National des Indépendants (RNI), appliquera la Constitution



A voté pour la procuration

Mohamed Laoui Hafidi, député

La loi qui établit le vote par procuration est une loi organique, il ne peut y avoir aucune anti constitutionnalité de cette loi. Elle s'explique par le fait qu'il est difficile pour le Maroc d'organiser des élections dans les pays de résidence parce que tous n'ont pas signé de convention avec le Maroc. Il est difficile de permettre à certains de voter à d'exclure d'autres MRE du vote. Toutefois, le vote par procuration est une disposition transitoire et éphémère. La Chambre des Conseillers aurait pu les accueillir en son sein, mais la Constitution stipule précisément la composition de cette chambre et elle ne prévoit pas de place particulière pour les MRE.

Programme

Il suffit de lire la nouvelle constitution, nous ne sommes là que pour la mettre en application. [Manque de temps pour développer]



Istiqlal, conscient des problèmes



A voté pour la procuration

**Mohamed Toughrai,
membre du Conseil
national**

L'Istiqlal est à l'origine de plusieurs projets de lois visant à accorder la pleine participation politique aux MRE. Dès les années 80, nous avons milité pour la formation d'un conseil qui réfléchirait et rendrait un avis consultatif sur les questions relatives aux MRE et nous avons eu gain de cause avec la création du CCME en 2009. Pour des raisons pratiques, cette participation par le biais du parlement, n'est pas encore devenue effective. Nous allons militer davantage pour l'acquisition de ce droit.

Programme

Sur le plan interne au Maroc, il faut améliorer les prestations des administrations et créer un guichet unique. Les MRE sont au Maroc dans des délais très courts, nous devons faire en sorte que les procédures administratives très longues, y compris dans le cas d'investissements, soient raccourcies.

Dans les pays d'accueil, nous souhaitons concentrer nos efforts sur les consulats afin qu'ils portent assistance aux MRE. Chaque ambassade dispose déjà d'un attaché social, mais il y a de réelles lacunes. Sur le plan culturel, j'ai pu constater moi-même qu'il existe une réelle demande d'enseignement de la langue arabe. Ce sont les membres les mieux implantés, installés dans leurs pays d'accueil, qui sont les plus enclins à se singulariser par un retour aux sources.

Les institutions qui interviennent sur les questions relatives aux MRE sont trop nombreuses. Nous pensons judicieux, sinon de réduire leur nombre, du moins de donner un droit de coordination au ministère des MRE pour éviter qu'elles ne se fassent concurrence sur un même dossier.



Procuration : Comment faire ?

Conditions

- Le mandant (le Marocain résidant à l'étranger qui souhaite voter) et le mandataire (celui à qui il confie son choix et qui votera en son nom, au Maroc) doivent tous les deux avoir une carte d'identité nationale.
- Les deux personnes doivent être inscrites sur les listes électorales et dans le même bureau de vote, au Maroc.

Procédure :

Le Marocain résidant à l'étranger doit retirer auprès du consulat, un texte simple donnant procuration à une personne pour voter en son nom, au Maroc, le 25 novembre 2011, aux élections législatives. Le document doit comporter les numéros de carte nationale des deux personnes.

Au consulat Marocain il fera légaliser le document, puis l'enverra lui-même au Maroc à la personne qui doit voter pour lui. Le jour du vote, celle-ci se présentera avec la procuration et sa carte nationale et pourra donc voter deux fois : en son nom propre et au nom de son mandant, selon la volonté de celui-ci. Elle ne peut être le mandataire que d'un seul MRE.

Une procédure très simple, bien qu'elle suppose, par essence, la confiance du mandant envers son mandataire.

Aziz El Khantach

Un esprit libre

- Toujours partant pour de nouvelles expériences, Aziz El Khantach a le profil type du globe-trotter.
- Aujourd'hui établi en Allemagne, dont il possède la nationalité, il reste profondément attaché à son Maroc natal.

Par Yann Ngomo



Tout au long de son parcours, Aziz El Khantach a été porté par un désir, celui de « voyager et d'acquérir d'autres expériences dans la vie sous d'autres cieux » et l'intime conviction que « tout changement dans la vie s'accompagne d'un enrichissement de l'expérience de l'individu et ne peut être que positif ». Du Maroc à l'Allemagne, en passant par la France et l'Amérique latine, il

a parcouru assez de kilomètres pour défier les explorateurs de l'antiquité. Son tour du monde commence à Taza, sa ville natale.

Né en 1976, il y fait toute sa scolarité primaire et secondaire. Après les années de lycée, la première étape de son périple le mène à Rabat, où il décroche un diplôme d'ingénieur d'Etat en télécommunications. Pas le temps de s'éterniser. Pour ses

débuts professionnels, Aziz ne passera qu'une année au Maroc. « Ce ne sont pas les opportunités qui manquaient au Maroc, mais j'avais envie de découvrir d'autres horizons », explique-t-il.

Arrivée en Europe. Recruté par une société de consulting en télécommunications, Aziz rallie Paris en 2000, pour une première expérience à l'étranger. « J'avais le sentiment de

ne pas être complètement dépaycé dès les premiers jours, vue la présence d'une grande communauté marocaine dans le pays. Être francophone a aussi aidé. Ca donnait l'impression de ne pas être dans pays totalement inconnu », se souvient-il. Même s'il n'est pas en manque de repères dans la capitale française, il ne reste qu'une année. Il retient de Paris « une ville cosmopolite et attirante pour un touriste, une ville riche en diversité et en culture, mais très stressante pour y vivre et travailler ».

C'est alors sur l'Allemagne que notre globe-trotter met le cap. « C'était plus un hasard qu'une décision murement planifiée, je voulais tenter une expérience pour quelques années dans ce pays. J'ai reçu une offre intéressante, de la part d'un grand groupe industriel allemand, qui me permettait des déplacements en Asie et en Amérique latine », raconte-t-il. Le métier parfait qui concilie le souci de stabilité, nécessaire à un moment de sa carrière, et ses envies de voyager.

Intégration allemande. En Allemagne, Aziz découvre un nouveau cadre, une nouvelle culture, une nouvelle langue. Néanmoins, les premiers pas du Tazi se font en douceur. Son premier point de chute, Berlin, lui offre un cadre dépourvu de stress qu'il aurait aimé trouver à Paris. Son premier défi, s'adapter à la langue et au rythme de vie de ce nouveau pays. « Dans mon travail, la langue communément parlée est l'anglais, ce qui n'était pas un handicap pour s'établir au début en Allemagne. Dans la vie quotidienne, dans les grandes villes cosmopolites d'Allemagne, on

peut vivre décemment en parlant uniquement anglais, vu le nombre d'expatriés non germanophones du pays », témoigne-t-il.

Aziz El Khantach suivra un mois de cours accélérés d'allemand. Ses leçons, combinées à la pratique quotidienne que lui impose son environnement socio-professionnel, lui permettent de connaître la langue au bout de

« Ce ne sont pas les opportunités qui manquaient au Maroc, mais j'avais envie de découvrir d'autres horizons »

deux ans. La barrière linguistique franchie, unique frein à son adaptation complète dans ce pays, Aziz El Khantach demande la nationalité allemande en 2006. Le processus est long mais aboutit en 2009.

Le Maroc dans la peau. Après plus de 10 ans passés en Europe et même après avoir obtenu la nationalité allemande, Aziz a gardé de fortes attaches avec le Maroc. Si ses passages dans le royaume se sont faits moins fréquents ces deux dernières années, il revient en moyenne 2 à 3 fois par an. Il lui arrive aussi d'être nostalgique de certains moments passés dans son pays natal : « la famille et les amis, l'ambiance des fêtes ou du mois du Ramadan, un journal en arabe au petit déjeuner le week-end », confie-t-il.

Aujourd'hui établi à Düsseldorf, Aziz envisage de revenir s'installer au Maroc, porteur d'un nouveau projet. Si, pour l'instant, il n'a pas de date claire en tête, une grande partie de ses pensées est tournée vers la terre qui l'a vu naître. ■

Difficile citoyenneté des Marocains d'Allemagne

A l'approche des élections législatives du 25 novembre, Aziz se sent pleinement concerné. Alors que la participation à ce scrutin des Marocains résidant à l'étranger fait débat, Aziz prend position contre le vote par procuration. « Ça prouve que les instances en charge de la transition démocratique en cours au Maroc n'ont pas encore confiance dans les voix des Marocains résidant à l'étranger. Les Marocains, partout où ils résident, ont le droit de participer aux échéances électorales au Maroc », estime-t-il.

En Allemagne, la législation germanique ne reconnaît pas le droit de vote aux immigrés, une catégorie de population dont il a longtemps fait partie, jusqu'à l'obtention de la nationalité allemande en 2009. « Avant d'être naturalisé, j'avais envie de participer aux élections communales, mais ce droit n'est pas octroyé aux étrangers », se rappelle-t-il. Pour lui, cette restriction « pose un problème de représentativité des instances élues dans les communes du pays, surtout dans des villes où le pourcentage d'immigrés non-naturalisés est assez élevé. »



Revers électoraux de la droite populiste en Europe

Finie, la peur de l'immigré ?

- Les récentes élections danoises et suisses ont vu reculer les partis d'extrême droite.
- Le discours anti-immigration commence-t-il à ennuyer les électeurs ?

Par Frédéric Schmachtel

L'identité nationale est leur fonds de commerce et les paroles anti-immigration font augmenter leur chiffre d'affaires : les Jörg Haider en Autriche, Geert Wilders aux Pays-Bas, Marine Le Pen en France connaissent bien leur métier de business(wo)men identitaires. Des nuages obscurcissent, toutefois, l'horizon, la profession s'inquiète de son avenir. Pia Kjaersgaard, au Danemark et Christoph Blocher, en Suisse, pourtant des

valeurs sûres, ont perdu des voix aux élections législatives.

Un évènement tragique a peut être sonné le réveil des populations européennes : les attentats d'Oslo, perpétrés le 22 juillet, par Anders Behring Breivik, terroriste néo-nazi, imbibé de xénophobie et d'islamophobie, très actif sur internet et ancien membre du Parti du progrès norvégien (FrP). Le double attentat fait 76 morts et met à bas l'idée que le terro-

risme ne peut être qu'islamiste. La première réaction du premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg a été d'assurer « nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture et de tolérance » : donc moins de stigmatisation des immigrés dans un pays où le FrP avait de gros scores en 2005 et 2009 ?

Les premières élections après les attentats semblent confirmer les propos de Stoltenberg. En Nor-

vège, le FrP perd 6% aux élections locales de début septembre. Toutefois, les partis du centre sont renforcés, surtout les conservateurs, signe que les électeurs du FrP n'ont pas totalement changé de couleur.

Le 15 septembre, le Danemark suit le mouvement. Après 10 ans de gouvernement de centre-droit toléré par l'extrême droite, le peuple a élu un gouvernement de centre-gauche, dont les premières mesures annoncées concernent une libéralisation de la politique d'immigration.

Quelques semaines plus tard, les Suisses sanctionnent l'Union Démocratique du Centre (UDC), le parti qui avait mené la campagne pour l'interdiction des minarets, en novembre 2009. Le 23 octobre, les Suisses ont fait perdre 2,4% à l'UDC au Conseil National. Pour les prochaines élections pour le Conseil des Etats, Christoph Blocher est distancé par deux candidats du centre droit et de la gauche. Il n'est pas sûr de pouvoir siéger.

Fin des stigmatisations. Pour Blocher, ces mauvais résultats sont une simple « erreur de parcours » d'un parti qui se serait trop senti en confiance après des années de victoires électorales. D'autres estiment que les raisons de cette défaite vont plus loin. Matthieu von Rohr, ancien rédacteur en chef de la « Basler Zeitung » et aujourd'hui journaliste au mensuel allemand « Der Spiegel », pense que l'UDC est à court d'idées. « Dans le passé, l'UDC a défié la concurrence en proposant de nouvelles limitations dans le droit des étrangers, et il a su se mettre en position de victime pour mobiliser ses électeurs », estime-t-il. Lors de cette campagne, « l'initiative « stopper l'immigration de masse » res-

semblait à une pâle copie d'elle-même », poursuit-il.

Les conséquences de cette sanction électorale sur la politique d'immigration en Suisse sont encore à venir. Au Danemark, le revers électoral du gouvernement sortant (droite-libéraux) et du parti populiste de Kia Kjaersgaard a d'ores et déjà ouvert la voie à des mesures immédiates visant à revenir sur les décisions les plus dures de l'ancien gouvernement.

La question est désormais de savoir si ces revers électoraux forment une tendance qui touchera d'autres pays, en premier lieu la France où l'échéance législative et présidentielle de 2012 est imminente. La campagne électorale en est à ses débuts, mais, comme en Suisse et au Danemark, il semble difficile pour la droite française de relancer un débat sur l'immigration ou l'islam sans provoquer un sentiment de déjà-vu.

Les débats sur l'identité nationale, le débat sur l'islam, les prières dans la rue, la double-nationalité, le voile intégral, la présumée criminalité des enfants d'immigrés ; tous ces sujets ont été traités depuis la nomination de Nicolas Sarkozy au poste de ministre de l'Intérieur. Difficile d'être novateur. Le programme de la candidate Front National à la présidentielle, Marine Le Pen, ne sera dévoilé que le 19 novembre, mais, sur le site du parti, un seul slogan mentionne l'immigration : « non au droit de vote des étrangers ». Jean-Marie Le Pen avait la même revendication depuis

des décennies. Les autres propositions concernent l'économie du pays. Au vu des difficultés économiques de la France aujourd'hui, la campagne pourrait bien laisser de côté l'immigration. Même l'islam, nouvelle bête noire de la droite en France, pourrait s'effacer face au monstrueux déficit budgétaire.

Si les Français peuvent être saturés par le thème de l'immigration et de l'islam comme leurs voisins suisses et danois, cela ne signifie pas pour autant qu'ils deviennent plus tolérants. Les études d'opinion en attestent : les préjugés, avant tout à l'encontre des musulmans, sont très répandus.

Les derniers rapports de la Commission européenne contre le racisme, l'intolérance et l'islamophobie assurent que, sans davantage d'engagement étatique, le racisme, en particulier l'islamophobie, restera un problème en Europe. Pourtant, rien ne devrait changer car ni l'UMP ni le PS ne proposent de réelles améliorations du dialogue entre les différentes parties de la population. ■





Le peuple danois est saturé par le discours sur l'immigration

Katrine Borg Albertsen

Propos rapporté par Frederic Schmachtel



- **Katrine Borg-Albertsen est chercheuse à l'Institut Danois d'Etudes Internationales (DIK) à Copenhague, spécialiste des liens entre politiques migratoires et sécuritaires dans l'UE.**

- **Selon elle, la population danoise est saturée par le discours sur l'immigration.**

Yabiladi : Comment le sujet de l'immigration a-t-il été traité dans la campagne électorale danoise pour les élections du Septembre?

Katrine Borg-Albertsen : L'immigration était presque un

non-sujet, ce qui est significatif car, lors des dernières élections, elle était un sujet très important. Cette fois, on n'en est pas arrivé là principalement parce que la situation économique était beaucoup plus à l'ordre du jour. Ce n'est que quand il n'y a rien d'important à dire qu'on peut parler de petits sujets [tels que l'immigration], mais nous avons cet énorme enjeu à discuter : les réformes économiques et sociales, l'âge de la retraite...

Le Danish People Party [Parti du Peuple danois, parti populiste d'extrême droite] a tout de même parlé de l'immigration, mais même son discours a changé. Dans les campagnes précédentes, il demandait des règles toujours plus strictes ; cette fois, leur message était plutôt : « on

veut s'assurer que les choses ne bougent pas et vous devez faire en sorte que nous restions au pouvoir, parce-que sinon les autres partis vont lâcher prise. » Il aurait pu en demander davantage, mais je pense qu'il savait qu'il n'aurait pas de soutien populaire pour cela.

Pourquoi pensez-vous que les Danois n'auraient pas suivi le DPP plus loin ?

J'ai suivi comment les médias présentaient le sujet et comment l'opinion publique réagissait. Depuis 2 ou 3 ans, on a pu remarquer que l'électorat du parti conservateur et celui du parti libéral, tous deux au gouvernement, considéreraient que le DPP [qui tolérait leur gouvernement minoritaire, ndlr] avait eu trop d'influence. Il y a eu

un marchandage : pour pouvoir faire passer des lois sur l'économie, par exemple, le gouvernement devait réguler davantage l'immigration. Un point de saturation a été atteint, les électeurs se sont dit : « nous ne pouvons plus soutenir ces partis s'ils n'en font qu'à la tête du DPP. » Cela explique les pertes de voix du parti libéral et du parti conservateur lors des dernières élections.

Les premières mesures du nouveau gouvernement social-libéral ont concerné l'immigration. Comment évaluez-vous ces mesures ?

Beaucoup de mesures ont été des retours en arrière sur des lois très récentes qui venaient juste d'entrer en application ou qui ne devaient s'appliquer qu'en 2012. Pour certaines, les effets ne sont même pas encore visibles.

Certains de ces retours en arrière sont cependant importants, surtout en ce qui concerne le regroupement familial. Le dernier gouvernement avait continuellement augmenté le niveau de langue nécessaire pour le regroupement familial, et il a été rabaissé par le nouveau gouvernement. Le système à points, basé sur des critères économiques, de for-

mation etc. a aussi été écarté. Ce système avait suscité beaucoup de critiques parce qu'il affectait beaucoup de Danois qui trouvaient que leurs droits individuels en étaient bafoués. Ils n'étaient pas libres de se marier à la personne qu'ils voulaient. Par contre, le gouvernement a gardé la règle des 24 ans, qui est toujours la plus restrictive en Europe : elle signifie qu'un époux étranger doit avoir plus de 24 ans pour pouvoir immigrer au Danemark.

Sur un autre plan, le gouvernement a aboli tous les frais de dossier en matière de visas et de permis de séjour. Les frais étaient un obstacle pour « l'immigration désirée » : les migrants qualifiés. Le pays veut se montrer plus compétitif pour attirer les personnes dont il a besoin. Il tente donc de lever les obstacles et de rendre le système plus souple.

Quelle est la valeur symbolique de ces revirements ?

Il y a un changement rhétorique, un changement dans la signification des mots. Le mot « intégration » par exemple, a été entendu au Danemark comme une chose à prouver. Un immigré devait montrer sa capacité de s'intégrer, et ce à un très haut niveau, avant d'obtenir certains droits. Il semble que ce gouvernement veuille changer cette perception.

Elle concerne l'idée de nation, d'identité nationale, et les gens qui habitent déjà sur le

territoire plus que les mouvements migratoires. Dans leur vie de tous les jours, les gens connaissent et côtoient des personnes d'origines étrangères, travaillent avec elles, etc. Voir un grand nombre de ces personnes soupçonnées à tort les dérange et les éloigne de la politique gouvernementale. C'est un aspect important du revirement actuel : nous ne voulons pas qu'une grande partie de notre population soit incapable d'obtenir des droits permanents et la citoyenneté.

Ce revirement pourrait-il impulser une nouvelle dynamique en Europe dans le sens d'une politique migratoire moins restrictive ?

Je ne pense pas qu'il y aura un effet d'entraînement à travers l'Europe. Je sais que les pays ont tendance à copier les uns sur les autres et qu'ils suivent tous une même ligne, mais au Danemark le vote a surtout été un message politique contre 10 ans de gouvernement de droite. Le peuple a atteint un certain degré de saturation, il voulait du changement. De toute façon, même s'il y a eu des revirements en matière de politique d'immigration, nous sommes toujours parmi les plus restrictifs en Europe donc les mesures elles-mêmes ne peuvent pas créer une nouvelle impulsion.

Le seul effet d'entraînement pourrait être le sentiment de saturation partagé dans les différents pays. Beaucoup de pays n'ont pas cessé d'augmenter le niveau des contrôles de l'immigration, en partie sous influence de forces d'extrême droite. Comme au Danemark, il pourrait y avoir un ras-le-bol de l'effet qu'ont les partis d'extrême droite sur la politique, mais cela reste de l'ordre de la spéculation. ■



Consulat français de Fès

Rendez-vous impossible sans bakchich ?

Par Oumar Baldé

- Impossible d'avoir un rendez-vous via le net au consulat français de Fès.
- Le logiciel de prise de rendez-vous a-t-il été piraté ?
- L'ambassade de France promet des améliorations.

J'ai besoin d'aide. Ça fait un mois que j'essaie de prendre rendez-vous sur le site du consulat pour la ville de Fès, mais je n'y arrive pas [...]. Je reste en attente mais je n'en peux plus car j'ai besoin de ce rendez-vous le plus vite possible. » Ce cri du cœur de Salwa1701 (pseudo) sur le forum de Yabiladi.com témoigne des difficultés voire de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous pour le dépôt du dossier

de visa via le site internet du consulat de France à Fès. Plusieurs de nos lecteurs expriment la même exaspération sur notre portail. Le site www.consulfrance-ma.org, passage obligé depuis 2006 pour prendre rendez-vous dans l'espoir d'obtenir un visa auprès des consulats français, ne permet (presque) plus d'obtenir le fameux sésame depuis Fès.

Le 24 octobre, nous avons tenté de décrocher un rendez-vous, mais aucune date n'était plus disponible jusqu'à la fin du mois. Impossible de voir si des dates sont disponibles pour des rendez-vous en novembre. Le 4 novembre, seconde tentative. Là encore, aucune date jusqu'à fin novembre et impossible de savoir ce qu'il en est pour décembre. Le site n'est plus une voie normale pour obtenir un rendez-vous et le consulat reste totalement injoignable par téléphone. La rai-

son ? Peut-être parce que « la circonscription que couvre le consulat de Fès est très grande », répond le chargé de communication à l'ambassade de France à Rabat.

Aucune date. Le Consulat accueille tous les demandeurs de visa résidant dans les régions de Fès-Boulemane, de l'Oriental, de Meknès-Tafilalet ainsi que de Taza-Taounate-Al Hoceima. « Chacun des quatre ou cinq agents du service des visas reçoit en moyenne 30 personnes en rendez-vous par jour. On fait en sorte de délivrer les visas le jour même du dépôt », avance-t-il. Le problème ne se situe toutefois pas à ce niveau mais dans les démarches mêmes d'obtention de ces rendez-vous via internet.

Instituée en 2006, la prise de rendez-vous via le net visait à éviter les longues files d'attente devant les services consulaires

pour le dépôt des dossiers de visa. Les candidats étaient alors même obligés d'y passer la nuit, à défaut de graisser la patte à des intermédiaires. Depuis, on ne fait plus la queue devant les consulats mais sur le site internet qui affiche invariablement « aucune date disponible ».

Selon plusieurs témoignages ces dates, indisponibles sur le net, sont bien disponibles en réalité. Pour y accéder, il suffirait de revenir au fonctionnement à l'ancienne. « En fait, un copain a été obligé de payer 200 DH à un cybercafé de Fès pour avoir un rendez-vous pour sa mère. Moi aussi, j'ai tenté d'avoir un RDV pour ma mère en vain », raconte Anass Lagrini, confronté à la réalité. Mohamed nous a contacté pour donner plus de détails sur la mésaventure d'un membre de sa famille : « il est impossible de prendre rendez-vous sur le site web. Comme d'habitude, au Maroc, il faut aller sur place. Un membre de ma famille, devant

cet état de fait, a dû passer par une connaissance et a dû donner, pour chaque rendez-vous, 500 DH à une personne du bureau des rendez-vous ! Suite aux questions du membre de ma famille sur cette somme, [l'intermédiaire, ndlr] lui a confié, sans doute pour se dédouaner de toute responsabilité, que cette somme n'était pas entièrement pour elle mais qu'elle devait « partager » avec « d'autres personnes », ce qui démontrerait

Ces rendez-vous sont ensuite revendus malhonnêtement, par de jeunes rabatteurs

l'institutionnalisation du procédé. »

Des rabatteurs. L'indisponibilité de date sur le site serait due au piratage du logiciel de prise de rendez-vous par des profession-

nels rompus à la tâche. Les autorités consulaires elles-mêmes sont au courant de ces pratiques. « Ces criminels s'attribuent illégalement des séries de rendez-vous fictifs, au préjudice grave des demandeurs de visa, leur fermant, de fait, l'accès à ce service de l'Etat et occasionnant des délais d'attente parfois de plusieurs mois pour un rendez-vous sans bakshich », lit-on sur le site du consulat de Fès qui poursuit : « ces rendez-vous sont ensuite revendus malhonnêtement, par de jeunes rabatteurs. »

Est-ce que la souffrance des demandeurs de visa constitue une préoccupation des autorités consulaires ? « Aidez-nous à les dénoncer à la justice ! Leur délit est passible de sanctions, prévues par la loi marocaine », est, pour l'heure, la seule réponse du consulat à cette situation grave qui n'en finit pas de ternir sa réputation. « Ce consulat de Fès est une horreur depuis longtemps, le pire du Maroc selon des proches, rien à voir avec Casa, Rabat », juge Mohamed.

Du côté de l'ambassade de France à Rabat, on reconnaît que tout n'est « pas parfait ». « Des améliorations » devront prochainement être apportées dans les services consulaires de Rabat et de Fès, indique le chargé de communication à l'ambassade de France à Rabat. Déjà, à Casablanca, la prise de rendez-vous par le net a été remplacée par le téléphone, bien que le coût de l'appel soit surtaxé. Face à l'échec du net, Fès pourrait s'essayer au téléphone, à moins que ce ne soit pas dans l'intérêt de tout le monde. ■



Prendre rendez-vous au service des visas à Fès

En été, les détails dépassent largement un mois. Consultez régulièrement le site, le matin.


Le recours à des « intermédiaires » est illégal et strictement proscrit.

Seules, les personnes non françaises ont accès au Service des visas; Insister pour accompagner un (e) demandeur ou pénétrer dans les locaux, sans y être autorisé, constitue une cause d'incident. De tels incidents sont signalés à la préfecture du lieu de résidence de la personne française interférant dans les procédures migratoires (visas), pour poursuite éventuelle

N'omettez pas d'annuler, dès que possible, un rendez-vous que vous ne pourrez pas honorer

Taekwondo

Atout majeur du Maroc pour les JO

A photograph of two taekwondo athletes sparring in a large indoor arena. The athlete on the left is wearing a blue helmet and a blue and white protective vest, while the athlete on the right is wearing a red helmet and a red and white protective vest. They are both in a ready stance on a red mat. In the background, a man in a white t-shirt and black pants stands observing, and another man in a red shirt is visible further back. The arena has a high ceiling with large windows and a yellow wall.

- A l'approche des Jeux Olympiques de Londres, le Taekwondo représente l'une des meilleures opportunités de médaille pour le Maroc.

- Le travail assidu mené depuis plusieurs mois pourrait porter ses fruits.

Par Yann Ngomo

Six combattants marocains en taekwondo sont classés dans le top 10 mondial de leurs catégories respectives. Ayant réalisé une belle moisson de titres au cours des dernières années, le Maroc s'est affirmé comme l'une des meilleures nations de taekwondo au niveau africain, méditerranéen, panarabe, et même mondial. Lors des derniers championnats du monde, du 1er au 6 mai à Gyeongju en Corée du Sud, le Maroc, s'est classé dixième sur 140 nations. Avec une médaille en argent et deux de bronze, le Royaume a été la première nation africaine de ces mondiaux.

Le Maroc a donc de réelles raisons d'espérer une bonne performance de ses taekwondoïstes, actuellement engagés dans les qualifications pour les prochains Jeux Olympiques. Le groupe a récemment participé à un stage de préparation aux Etats-Unis où s'est tenu l'Open international de Las Vegas, du 6 au 10 octobre. Les médailles en or de Mohamed Ali Melghagh (moins de 58 kg), Issam Chernoubi (-80 kg), Mohamed El Kharzazi (-87 kg), Sanaa Atabrour (-49 kg), Naïma Bakkal (-62 kg) et Hakima Meslahi (-67 kg), et celles en argent de Abderahmane Guennouni (-58 kg), Lamia Bekkali (-53 kg) et Hajiba Ennhari (-57 kg) ont permis au Maroc de se classer deuxième sur 46 participants à cet open.

Le travail paie. Si les taekwondoïstes marocains se montrent aussi performants ces derniers mois, c'est en partie grâce à leur préparation. Hassane Smaïli, entraîneur principal de l'équipe nationale de Taekwondo confie que ses poulains ont commencé à se préparer à l'échéance de Londres, dès 2009, à peine les jeux de Pékin terminés. En plus des regroupements habituels, la

sélection a participé à plusieurs tournois à travers le monde. Les prochaines échéances, un open au Sénégal à la fin du mois de novembre et les jeux panarabes, en décembre, au Qatar, permettront de composer le noyau dur de la sélection qui défendra les couleurs nationales à Londres l'été prochain.

En attendant les prochains déplacements, la sélection, regroupée à l'Institut national des Sports Moulay Rachid de Salé, continue de s'entraîner à un rythme soutenu. Dans une grande salle couverte d'un tatami où les cris des combattants se mêlent aux coups de sifflets des entraîneurs et au bruit mat des coups de pied frappant coussins et adversaires, les champions affûtent leurs armes. L'ambiance sonore rappelle les films de Bruce Lee.

Malgré leur apparence frêle et filiforme, les jeunes taekwondoïstes sont soumis à un entraînement très exigeant. Certains font des

tours de gymnase. Au centre, le tatami est divisé en deux. D'un côté, des athlètes équipés de protections font des simulations de combat avec l'un des entraîneurs en guise d'arbitre. De l'autre, deux athlètes révisent leurs enchaînements de coups de pieds : l'un tient un coussin que l'autre frappe. D'un atelier à l'autre, les athlètes s'entraînent. Les séances durent en moyenne deux heures à raison de trois par jour.

Pour Jesus Diaz Benito, entraîneur adjoint, « c'est important d'alterner les entraînements et la compétition, pour garder un bon niveau. Il n'y a pas de secret, à force de travailler, les résultats viennent d'eux-mêmes. » Le principal problème, selon lui, vient des athlètes qui résident à l'extérieur du centre. « Entre ceux qui ne vivent pas au Maroc et ceux qui suivent des études, ce n'est pas toujours évident de réunir tout le monde. Néanmoins, on essaie de les maintenir ensemble



L'équipe nationale s'entraîne à l'Institut national des Sports Moulay Rachid de Salé

autant que possible pour entretenir une bonne ambiance ; de cette façon, les choses passent mieux même quand les résultats sont mauvais », explique Jesus Diaz Benito.

Les jeunes et les femmes. Pour aller chercher ces résultats, l'encadrement technique a décidé de miser sur la jeunesse. Selon l'entraîneur national, « il ne s'agit pas seulement de les préparer pour l'échéance de 2012, mais aussi de leur permettre de prendre de l'expérience en vue des jeux de 2016 au Brésil. » Le vice-champion du monde 2005, Abdelkader Zroui est, à 32 ans, le membre le plus âgé de la sélection. Il sert de leader à un groupe essentiellement constitué de combattants de moins de 25 ans.

Leur jeune âge ne les empêche pas d'être ambitieux. Abderrahmane Guennouni, 20 ans, rêve de « rapporter un titre que personne n'a jamais gagné » mais une médaille olympique à Londres serait déjà une belle réussite. Il sait qu'il faudra surtout, pour cela, se montrer « fort dans le mental » pour aborder l'une des compétitions les plus médiatisées de la planète.

Bien qu'il soit un sport de combat, le taekwondo n'est pas qu'une af-

faire d'hommes. Pour Wiam Dislam, 24 ans, « être un garçon ou une fille n'a pas d'importance, du moment que c'est la même fierté que l'on ressent lorsque l'on représente son pays. » Son histoire personnelle montre bien que ce sport de combat attire aussi la gent féminine. Son père, ancien joueur, aujourd'hui entraîneur de tennis, aurait aimé lui transmettre le flambeau. Alors que ce sport ne suscite aucun intérêt chez elle, elle s'essaie au basketball, sans plus de succès. « Un ami de mon père m'a suggéré le taekwondo, je ne savais pas trop ce que c'était. J'ai essayé et ça m'a plu. »

Cette histoire a fait de Wiam l'une des meilleures combattantes du monde dans sa catégorie. Elle est actuellement classée n°2 mondiale chez les +73 kg. L'équipe féminine a pris une part importante dans les bons résultats récoltés ces derniers mois. Quatre des six taekwondoïstes marocains classés dans le top 10 de leurs catégories respectives, sont des filles. En plus de Wiam, les autres heureuses élues se nomment Sanaa Atrabour, 2e mondiale chez les -49 kg, Lamia Bekkali, vice-championne du monde 2011, et 2e mondiale chez les -53 kg, et Hakima Maslahy, n°7 mondiale en -67 kg. ■



Interview : Lamia Bekkali, vice-championne du monde 2011

Etoile montante du taekwondo marocain, Lamya Bekkali, 21 ans, est déjà vice-championne du monde. Cette taekwondoïste ambitieuse, doublée d'une étudiante assidue parle de son parcours et de la place du taekwondo dans sa vie.

Comment avez-vous débuté dans le Taekwondo ?

J'ai commencé à l'âge de 3 ans. Mon père m'avait inscrit avec mes frères et sœurs dans le club le plus proche de mon quartier à Casablanca. Au départ, c'était juste pour pouvoir pratiquer un sport. Par la suite, avec les compétitions, je me suis progressivement impliquée dans ce sport. Je me souviens, mon premier tournoi, c'était en catégorie poussins : j'ai fait des combats avec des garçons, et je suis sortie 3e.

J'ai remporté mon premier titre officiel lors des championnats du Maroc juniors en 2003. En 2005, j'étais championne du Maroc dans la catégorie des -49 kg, puis j'ai remporté la coupe francophone. Ces succès m'ont ouvert les portes de l'équipe nationale. Les coaches se sont rendus compte que je pouvais porter le drapeau marocain et ont commencé à me faire participer à des tournois. Mes bons résultats les ont confortés dans leur choix.

Il est rare de voir des filles se tourner vers des sports de combat. Qu'est-ce qui vous a motivé ?

On ne peut pas dire que j'aie vraiment eu le choix, vu que c'est mon père qui m'a orientée vers cette discipline. Néanmoins, en m'impliquant progressivement dans ce sport, je ne me suis pas trouvée différente même si, à l'époque, j'étais la seule fille du club.

Des modèles ?

Pas en particulier. C'est vrai que j'ai observé des champions turcs et iraniens pour en apprendre plus sur leurs techniques, mais personne en particulier. Pour moi, l'essentiel est de s'entraîner pour avoir des médailles.

Vos premières grosses sensations en équipe nationale ?

Les championnats du monde au Danemark en 2009. Malheureusement, je suis sortie au premier tour. J'étais bien préparée, mais j'ai eu une blessure. De plus, j'avais en face de moi une redoutable combattante. J'étais déçue, mais je me suis dit que je devais redoubler d'efforts pour les prochaines compétitions.

Deux ans plus tard, vos efforts ont été récompensés avec une médaille d'argent. Une épreuve difficile ?

Vous savez, aborder les Mondiaux de Gyeongju n'était pas évident, surtout au niveau psychologique, car nous allions dans le pays d'origine du taekwondo. J'étais assez stressée au départ. J'ai progressive-

ment pris confiance et j'ai fini par me dire que j'avais la force d'aller chercher une médaille.

En traversant les quarts de finale, l'objectif était atteint car j'étais sur le podium. A partir de ce moment là, j'étais de plus en plus motivée pour gagner le titre, un exploit qui n'avait jamais été réalisé auparavant. Malheureusement, en finale, je n'ai pas trouvé la bonne formule assez tôt et j'ai perdu.

Les Jeux olympiques de 2012, c'est mon rêve. Je suis motivée pour porter le drapeau marocain toujours plus haut. Pour le moment la préparation avance bien, pourvu que ça continue comme ça.

Comment arrivez-vous à gérer votre vie d'étudiante en management et de sportive de haut niveau ?

C'est vraiment très difficile : pour l'instant je m'en sors, mais je souffre énormément. Je savais dès le départ qu'il fallait que je m'applique au niveau des études, mais en même temps je ne voulais pas lâcher mon sport. J'ai donc dû faire beaucoup de sacrifices pour tenir les deux bouts. Avec des parents enseignants, vous imaginez combien cela aurait été difficile d'être une mauvaise élève ! Par exemple, lorsque je suis revenue récemment d'un stage



de l'équipe nationale aux Etats-Unis, j'ai un peu souffert du décalage horaire. Il fallait que je rattrape des heures de sommeil, pourtant je devais également aller en cours. Quand j'en ai parlé à mon père, il ne voulait rien entendre (rires).

Si le taekwondo n'existait pas que feriez-vous ?

Je me suis toujours posé cette question, mais actuellement je ne trouve pas de réponse, tant le taekwondo joue un rôle important dans ma vie. Il y a comble tellement de vides. Quand j'étais toute petite, je rêvais d'être ingénieur mais en m'investissant dans le taekwondo, j'en ai inconsciemment fait toute ma vie.

Les contrastes de la Ville blanche

De l'Art déco aux Carrières centrales

- Casablanca s'est construite sur la base des échanges commerciaux à l'échelle internationale.

- Elle a connu une période de croissance sans précédent sous le protectorat français.

Par Ghita Ismaili



Quand le visiteur américain arrive au Maroc pour la première fois, souvent la seule ville dont il connaît le nom, celle qu'il est déterminé à voir est Casablanca. [...] Il y a eu un film portant ce titre et, depuis, la ville a eu la réputation d'être un labyrinthe oriental fascinant et sinistre. [...] Mais le visiteur débarque et ne voit ni ruelles sinueuses, ni cheikhs en turban échafaudant des intrigues internationales. Il est plutôt confronté à une métropole moderne qui ressemble à la Havane en un peu plus neuf, dont les boulevards s'étendent sur des kilomètres, et ce n'est que par hasard qu'il tombera sur une ruelle ou un turban », écrira Paul Bowles, voyageur américain qui a passé une grande partie de sa vie au Maroc (1910-1999).

Reflétant parfaitement l'image d'un Maroc à cheval entre l'Orient et l'Occident, Casablanca peut

surprendre ses visiteurs par la multitude des contrastes qu'elle présente. Ils font aujourd'hui partie intégrante du quotidien des Casablancais. Pauvreté et richesse, civisme et ignorance, tradition et modernité, tout se mêle dans une harmonie étonnante.

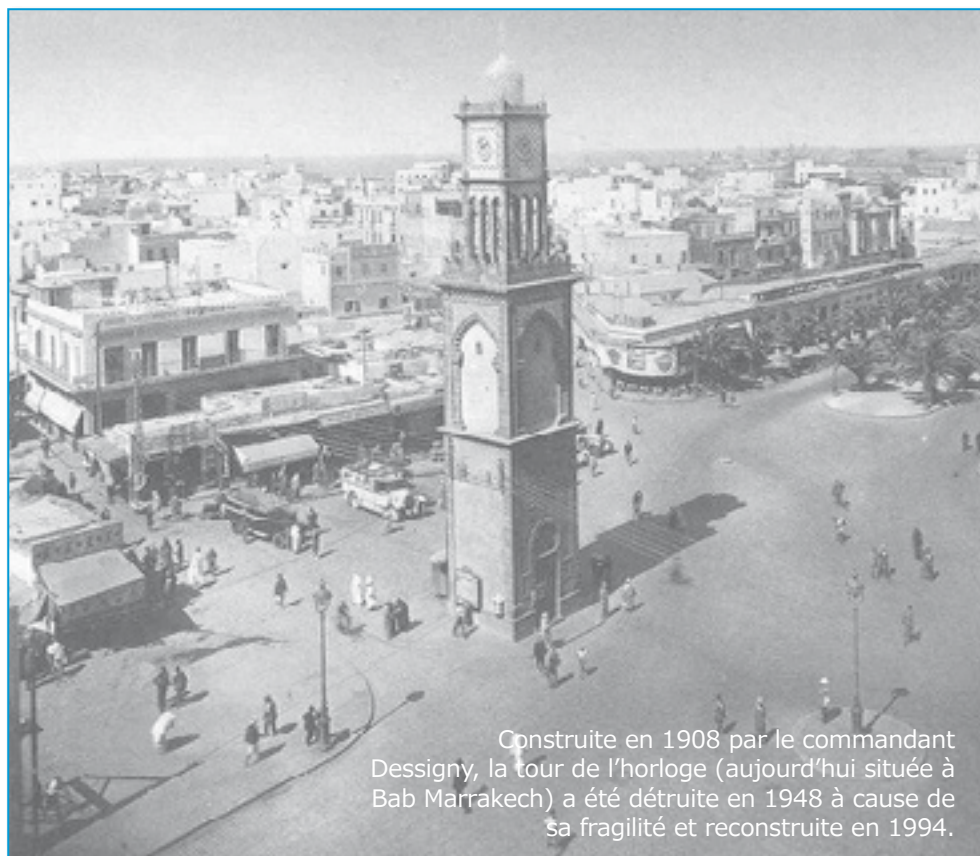
4 millions d'habitants. Casablanca, littéralement la maison blanche, est la plus grande ville du Maroc et sa capitale économique. Concentrant près de 4 millions d'habitants, selon les dernières statistiques établies par le Haut Commissariat au Plan (2004), Dar El Beida abrite à elle seule, près de 10% de la population marocaine globale et plus de 46% de la population active du Maroc. Pourtant, il y a une centaine d'années, la maison blanche encore méconnue du monde extérieur, ne comptait pas plus de quelque milliers d'habitants. Comment une telle évolution a-t-elle été rendue possible ?



Casablanca sur grand écran

La ville blanche a fait l'objet de plusieurs longs métrages. Cependant, le plus célèbre d'entre eux est sans doute celui de Michael Curtiz. Bien qu'il ait été tourné intégralement à Hollywood, le film Casablanca (1942), dont les principaux personnages sont interprétés par les inimitables Humphrey Bogart et Ingrid Bergman a largement contribué à la promotion de la ville marocaine sur la scène internationale.

Pour ceux qui veulent découvrir Casablanca sous un autre angle cinématographique, voici une sélection de films marocains qui ont porté la ville sur le grand écran : « Ali Zaoua » de Nabil Ayouch (2000), « À Casablanca, les anges ne volent pas » pas de Mohamed Asli (2003), « Marock » de Laïla Marrakchi (2005). « WWW-What a Wonderful World » de Faouzi Bensaïdi (2006), « Wake up Morocco » de Narjiss Nejjar (2006) et « Casanegra » de Nouredinne Lakhmari (2009).



Construite en 1908 par le commandant Designy, la tour de l'horloge (aujourd'hui située à Bab Marrakech) a été détruite en 1948 à cause de sa fragilité et reconstruite en 1994.

D'Anfa à Casablanca. Plusieurs zones d'ombre entourent, jusqu'à présent, la fondation de Casablanca, dont la première appellation serait vraisemblablement Anfa. Si pour l'explorateur Hassan al-Wazzan (1488-1548), dit Léon l'Africain, la cité blanche aurait été construite par les Romains, l'historien espagnol Luis del Mármol Carvajal (1520-1600) attribue, quant à lui, sa fondation aux Phéniciens. Cependant, l'historien marocain Ezzayani (1734-1833), estime qu'Anfa est l'œuvre des berbères Zénata.

La petite ville d'Anfa aurait commencé à s'agrandir dès le 12^e siècle. Son développement se poursuit sous le règne des Almohades puis des Mérinides avant d'être freiné par le raid portugais de 1468. Les Portugais détruisent alors Anfa, sous prétexte qu'elle accueillait des pirates nord-africains. Plusieurs années passèrent avant que la ville ne soit reconstruite par le sultan marocain Mohammed III, en 1760. Il la dota de bastions fortifiés, de mosquées et de hammams.

Rebaptisée Dar Al Baida, la ville blanche se développe essentiellement grâce aux échanges



commerciaux internationaux. La traduction espagnole de Dar Al Baida commence à se répandre à partir de 1781. Au début du 19^e siècle, des Espagnols s'installent à la Casa Blanca. Ils seront rapidement rejoints par d'autres Européens puis par des Juifs. En 1866, Casa comptait seulement quelque 6000 habitants. Ce chiffre sera multiplié par trois sous le règne du sultan alaouite Hassan I (1873-1894).

Casablanca et le protectorat. La période qui suit est, sans doute, la plus déterminante pour la métropole contemporaine. Avant même l'instauration officielle du protectorat de la république française au Maroc, la France intervient à Casablanca. Les travaux d'aménagement du port de Casablanca sont attribués aux français en 1906. En 1912, le protectorat est officiellement instauré, par la signature du fameux traité de Fès par le sultan Moulay Abd al-Hafid. Il donne naissance à une nouvelle Casablanca. A l'époque, l'architecte français Henri Prost est nommé par le Maréchal Lyautey pour élaborer un plan d'aménagement pour Casablanca présenté en 1915, puis revu par l'urbaniste Michel Ecochard, en 1947.

La ville blanche voit défile de nombreux architectes à l'instar de Marius Boyer, Albert Laprade, Joseph Marrast, Paul Tournon,



Marcel Desmet, Joseph et Elias Suraqui, Jean-François Zevaco, Pierre Jabin, Edmond Brion et Auguste Cadet. Leur passage a donné lieu à un riche patrimoine architectural alliant le néoclassique, le néo-mauresque, l'arabo-andalou, l'art déco, le cubisme et le brutalisme.

Capitale du moderne. Un patrimoine que l'association Casamémoire, fondée en 1995, s'est jurée de sauvegarder. « L'association a déclenché un intérêt pour ce patrimoine, les élus l'ont inclus dans leurs discours. Les acteurs culturels prennent possession de lieux comme la Villa des arts, l'ancienne église du Sacré cœur, l'ancien aquarium et les abattoirs », explique Laure Augereau, membre de Casamémoire.

« Casablanca est le joyau architectural du Maroc concernant l'architecture et l'urbanisme du XXe siècle. Elle a profité de l'audace des architectes venant du Maghreb et de l'Europe, des entrepreneurs et artisans ainsi que des investisseurs étrangers et marocains, ce qui a permis de constituer aujourd'hui, un ensemble urbain homogène et une densité architecturale remarquable unique au monde », estime-t-elle.

Abandon. Selon Laure Augereau, « le plus difficile est le manque d'engagement et de



sur la liste du « patrimoine national architectural à préserver et œuvres exceptionnelles et représentatives de l'architecture et de l'urbanisme au 20e siècle ».

Aujourd'hui, Casablanca est un chantier à ciel ouvert. Des projets de grande envergure touchant aux domaines économique, social et

concrétisation d'une politique urbaine et patrimoniale et d'une politique d'incitation à la restauration pour les propriétaires ». Par exemple, la maison personnelle de l'architecte Cadet a été démolie, il y a près d'un an, alors qu'elle était inscrite

culturel sont entrepris chaque jour dans la capitale économique qui attire de plus en plus d'investisseurs nationaux et étrangers ainsi que beaucoup de touristes, contrairement aux idées reçues. ■

Les Carrières centrales : le quartier du pire et du meilleur

Le quartier des carrières centrales a été construit en 1922 pour accueillir l'exode rural



A côté des nombreux édifices modernes de Casablanca, le plus ancien bidonville du Maroc : les Carrières centrales. « La construction du quartier Hay Mohammadi remonte à 1922. Il s'appelait à l'époque les Carrières centrales, construites à côté de la Centrale thermique », raconte Najib Taki. Chercheur en histoire contemporaine du Maroc, il prépare actuellement un livre portant sur la répartition communautaire de Hay Mohammadi. Ces habitations étaient principalement occupées par des ouvriers marocains, venus des quatre coins du royaume, pour travailler dans les premières usines de Casablanca.

« Les habitants de Hay Mohammadi ont été des acteurs majeurs dans la lutte pour l'indépendance du Maroc. C'est de là qu'a été fondé le mouvement nationaliste, composé de plusieurs

partis politiques, notamment le Parti communiste et le parti de l'Istiqlal », explique le chercheur. L'Hay (c'est ainsi qu'il est dési-

gné par ses habitants), n'est pas seulement connu pour ses résistants, il « a également vu naître un mouvement culturel exceptionnel puisque les groupes de musique ainsi que des acteurs parmi les plus emblématiques du Maroc sont originaires de l'Hay. Je cite Nass el Ghiwane, L'mchaheb, Mohamed Miftah », détaille le professeur Taki.

Selon lui, si le Hay a aujourd'hui une mauvaise réputation, il la doit aux autorités gouvernementales. « L'Etat a joué un grand rôle dans la direction qu'a pris le quartier depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui. Au lieu d'instruire les habitants, l'Etat a marginalisé le quartier et a plutôt encouragé la délinquance », estime le chercheur. Une partie du bidonville existe toujours, malgré l'annonce, en 2007, de son réaménagement en parc.



Le tourisme à Casablanca

Le tourisme est parmi les premiers secteurs qui seront directement impacté par le développement de la ville. Saïd Mouhid, directeur général du Conseil Régional de Tourisme (CRT) du Grand Casablanca, explique la stratégie touristique de la ville.

Quelle place occupe Casablanca dans le secteur touristique du Maroc ?

Avec près d'un million de touristes par an, Casablanca est la 3e destination touristique du Maroc, après Marrakech et Agadir. Elle est aussi la première destination d'affaires et la première destination de congrès au niveau national. Casablanca est également la première destination de croisière au Maroc. Casablanca reçoit chaque année près de 200 000 croisiéristes. La particularité de Casablanca est qu'elle se trouve au cœur des réseaux autoroutier, ferroviaire et aérien.

Quels sont les touristes de Casablanca ?

Comme toutes les villes d'affaires, Casablanca entre lundi et vendredi est pleine d'hommes d'affaires, et on sait que les hommes d'affaires reviennent chez eux le week-end. L'hôtellerie à Casablanca a donc beaucoup de disponibilités le week-end. Pendant ces deux jours, nous faisons la promotion des city break, les gens qui vont venir juste le week-end découvrir la structure de la ville, la corniche, la vie nocturne de Casablanca, aller manger du poisson, faire du golf, faire du surf.

Les hommes d'affaires sont très présents entre le mois septembre et le mois de juin. Pendant l'été, nous nous intéressons à deux types de clientèle : d'abord les touristes du Moyen orient et des pays du golf qui quittent leur région où il fait extrêmement chaud l'été. Ils viennent d'autant plus

ici aujourd'hui qu'ils ont des problèmes en Europe : les transferts d'argent, les visas, les contrôles... Puis, les Marocains résidant à l'étranger. Pendant l'été ils constituent la clientèle de base ; nous avons des stratégies de communication très ciblées.

Quelle est votre stratégie touristique pour Casablanca ?

On a défini un certain nombre d'axes importants, l'animation rentre dans une stratégie globale vu le positionnement de Casablanca comme ville d'affaires, ville de congrès et ville architecturale de 1er plan, parce que nous avons un trésor architecturale art déco.

Il y a toute la partie culturelle qui va avec ce type de positionnement. Les hommes d'affaires qui viennent à Casablanca veulent aussi voir des pièces de théâtre, des galeries de peinture, des cinémas, des concerts de musique... Nous sommes membres actifs et fondateurs de l'association du grand festival de Casablanca. Nous avons également initié un certain nombre de projets propres. A titre d'exemple, nous sommes les premiers au Maroc à avoir organisé la fête de la musique.

Pensez-vous que des projets tels que le Morocco Mall, la Marina ou encore le tramway, contribueront à la croissance du tourisme à Casablanca ?

On a vingt quatre-chantiers en cours dans le Grand Casablanca. Les hommes d'affaires ne viennent pas que pour les affaires. Ils ont aussi besoin de culture, de sport... Nous avons donc mis en place une panoplie de projets : la Marina, 4 golfs, la médiathèque de la mosquée Hassan II, la construction d'un théâtre de 2500 places, le Palais de congrès et la réhabilitation de tout ce qui est architecture art-déco, un musée d'art traditionnel ...

L'habit traditionnel

Fait le Marocain



Quartier de Bab M-rakech, dans l'ancienne médina de Casablanca. A quelques jours de l'Aïd El Kébir, Saïd Berrada, propriétaire d'une petite boutique de vêtements traditionnels, fait du rangement sur ses étagères. Il retire les gandouras exposées durant l'été et les remplace par de nouvelles tenues qu'il vient de recevoir. Il dispose un premier caftan coloré sur l'étagère en bois du haut pour mieux attirer les clients.

Cela fait 40 ans que Saïd Berrada vend et achète des vêtements traditionnels à Casablanca et son père, avant lui, faisait le même métier. Il vend de tout : gandouras, djellabas pour homme et pour femme, vêtements de fête pour enfant, babouches multicolores, sans oublier les tar-

bouches, chapeaux traditionnels marocains. Saïd ne confectionne pas les vêtements qu'il vend. Il les achète directement cousus dans des ateliers et des usines de Casablanca, d'El Jadida, ou de Fès, la ville de l'artisanat par excellence.

Habits de fêtes. « L'Aïd El Kébir, n'est pas la fête durant laquelle on vend le plus. On vend beaucoup plus durant le mois du Ramadan », explique Saïd Berrada haut perché sur son escabeau, une épingle à la bouche. Toutefois, l'Aïd apporte également son lot de clients. « Aujourd'hui, des hommes sont venus

se renseigner sur des gandouras pour la fête. Les gens ne veulent pas porter des jeans ou des chemises le jour de l'Aïd mais plutôt une tenue traditionnelle. Même s'il n'a pas les moyens, le Marocain va tout de même acheter une nouvelle tenue, rien que pour la montrer aux gens dans la rue ou à ses voisins. En plus



Saïd Berrada vendeur de djellabas

- **Essentiellement porté pendant les fêtes, l'habit traditionnel marocain tombe peu à peu en désuétude.**
- **La religion, mais aussi la famille royale permettent aux gandouras et djellabas de résister à l'oubli.**

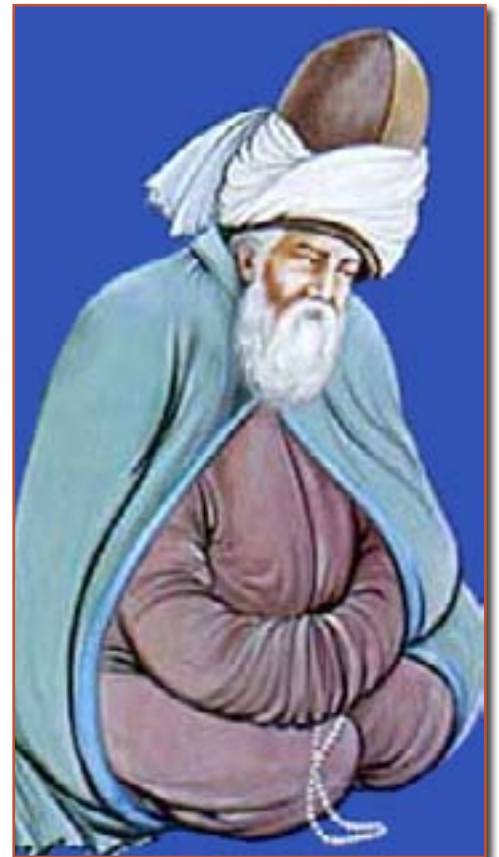
Par Hanane Jazouani

de ça, il sera fier de passer la journée de l'Aïd avec sa famille et ses amis dans des vêtements tout neufs », ajoute-t-il.

Les vêtements traditionnels masculins que Saïd vend le plus dans sa boutique sont au nombre de deux. Il y a la gandoura simple, une longue robe ample en coton et à manches courtes qui vaut 100 dirhams. L'autre best-seller de la boutique Berrada est le m'likh, un ensemble de deux gandouras à manches longues qui se portent l'une sur l'autre. Un produit de bien meilleure qualité, plus élégant que la simple gandoura et cousu à la main. Pour ce genre de modèle, les mains des couturiers valent de l'or. Cette tenue se vend à partir de 500 dirhams; le prix peut très vite augmenter. Il dépendra de la qualité des bro-

deries utilisées appelées la siffa ou des boutons cousus mains, les A'qad.

Origines soufies. D'après les travaux de Yassir Benhima, chercheur à la Sorbonne et spécialiste de la société marocaine au Moyen-âge, ces habits traditionnels masculins actuels trouvent leurs origines dans les vêtements portés par les soufis entre le 12e et le 14e siècle. Le soufisme est un mouvement de l'Islam basé sur la recherche de l'amour de Dieu au moyen de la contemplation ou de la méditation. « Les soufis ont particulièrement utilisé le vêtement comme moyen d'identification et comme signe extérieur de quête spirituelle », explique Yassir Benhima dans son article « Le vêtement des Soufis au Maroc médiéval ».



L'étymologie même du mot soufisme porte cette spécificité : le mot suf signifie laine en arabe. Ce tissu rugueux, modeste et sobre était le plus utilisé dans la confection des habits des soufis de cette époque. Il permettait de tenir chaud aux musulmans qui voyageaient. Yassir Benhima raconte l'histoire de deux soufis, l'un de Fès et l'autre de Marrakech qui portaient uniquement des vêtements fabriqués par leurs épouses respectives avec la laine du mouton sacrifié pour la fête de l'Aïd El Adha. Le vêtement soufi était très souvent décrit comme long, enveloppant le corps et parfois ne comportant aucune couture.

Au fil des siècles, les Marocains ont continué à porter des vêtements longs et amples principalement pour des raisons religieuses. « D'abord, il y a la pudeur. On n'aime pas exposer les formes de son corps, c'est une notion très importante en islam. Un hadith ne dit-il pas que la foi comporte soixante et quelques branches, dont la pudeur ? », souligne Ralph Stehly,

professeur d'histoire des religions. Ensuite, « il y a des questions pratiques tenant au rituel musulman. Les musulmans s'acquittent de la prière cinq fois par jour, ils passent donc cinq fois par jour des activités profanes à l'état de sacralisation (ihrâm en arabe) qui nécessitent des ablutions avec de l'eau. Le rituel des ablutions est évidemment plus simple et plus pratique à accomplir avec des vêtements amples qu'avec des vêtements serrés », ajoute Ralph Stehly.

Modernisation.

Toujours musulmans et souvent pratiquants, les Marocains portent

Trois questions à Abdelmajid Nabouhi, vendeur de babouches à Jamâa El Fna, Marrakech

Les Marocains sont-ils nombreux à acheter une paire de babouches ?

Aujourd'hui, les hommes préfèrent travailler avec des chaussures et des baskets pour être léger, par contre, ils achètent une paire de babouches durant les fêtes, les cérémonies religieuses, les mariages et le Ramadan, bien sûr. La babouche qui se vend le mieux pendant ces événements est la babouche jaune qu'on appelle la babouche royale.

Quelle est la principale difficulté que vous affrontez actuellement ?

Le gros problème que nous rencontrons actuellement est la flambée des prix des peaux de vache et de chèvre utilisées pour faire les babouches. Rien que pour faire trois babouches, l'artisan doit payer 60 dirhams la peau. Combien au final va-t-il la vendre au client ? Bon nombre d'entre eux ont jeté l'éponge et ont abandonné leur activité après une vie entière de travail dans la fabrication de babouches. Certains de ces artisans que je connais bien, sont même devenus éboueurs.

Quelle évolution connaît la fabrication de babouches ?

La véritable babouche fabriquée selon la vraie tradition, est en voie de disparition aujourd'hui au Maroc. Pour faire une paire de babouches, il faut compter deux jours. Aujourd'hui, des sociétés font cela à la machine beaucoup plus rapidement. Il faut que les gens prennent conscience que la babouche qu'ils portent aujourd'hui n'est plus celle de l'époque de nos parents. Avant, le cuir de la babouche laissait une belle odeur de cuir sur les pieds, aujourd'hui les babouches sentent les produits chimiques mélangés au cuir.





toutefois de moins en moins l'habit traditionnel dans la rue. Les jeunes hommes les trouvent inappropriés au quotidien. « Je ne trouve pas cela confortable du tout, limite ringard. Par exemple, je ne me vois pas porter des babouches sous la pluie, je pourrais glisser ! », estime Amine, jeune responsable commercial dans une société cotée en bourse. « Par contre, le jour de mon mariage, je tiens à porter les habits marocains, parce que c'est la tradition », insiste-t-il. « Je ne m'imaginerai pas aller à la banque ou au travail en portant une gandoura, je ne supporterais pas le regard des autres clients sur ma tenue », s'exclame Abdalilah, la trentaine, chauffeur de taxi.

Le professeur d'études islamiques Saïd Kamali, conférencier à Masjid Sounna, à Rabat, explique ce phénomène par la proximité géographique du Maroc avec l'occident. « Aujourd'hui le Maroc fait face à une modernisation de la vie due notamment à une proximité avec l'Europe. Les jeunes hommes ont tendance à vouloir tout faire comme en Europe. L'habit traditionnel est limité seulement aux fêtes et aux cérémonies », détaille-t-il. Il souligne, toutefois, que, ces dernières années, il y a eu un

retour aux habits traditionnels « grâce au Roi Mohamed VI et à la famille royale qui portent l'habit traditionnel durant différentes cérémonies et manifestations diplomatiques ».

Aura royale. Le souverain contribuerait-il justement à encourager les marocains à continuer à porter les vêtements traditionnels ? Dans son livre paru en 2001, « La vie politique au Maroc », le politologue spécialiste du Maghreb, Bernard Cubertafond, rappelle que le Roi Mohamed VI est plus à cheval sur la tradition que son père Feu Hassan II. « Mohamed VI est plutôt rattaché à la tradition de proximité et de simplicité de son grand-père : après le temps du roi devenu lointain et capable de la plus extrême dureté reviendrait celui du roi gentil et plutôt déterminé. Mohamed VI a immédiatement présenté une double image, alliant jeunesse et tradition. On verra donc le roi méditatif et silencieux en costume traditionnel, lors des causeries religieuses du Ramadan, le roi à

La derâa, tenue traditionnelle du Sahara

Au Sahara, les hommes portent une gandoura ample et ouverte sur le côté que l'on appelle la derâa. Ainsi, le corps est aéré. Les coutures dorées sur le devant sont généralement faites à la main. Les Sahraouis portent un koun-drissi en dessous de leur gandoura : un pantalon bouffant au fond très bas. Il permet ainsi aux hommes de s'asseoir plus confortablement sur le sol.

« Cette gandoura est toujours bleue mais lorsqu'il y a une fête, les hommes peuvent en porter une blanche. Lors d'un mariage, le marié porte deux gandouras, une blanche en dessous et une bleue au dessus. Enfin, ils portent un turban que l'on appelle aussi un cheiche, souvent noir. En coton, il permet de se protéger des rayons du soleil et des tempêtes de sable. Le turban blanc est très souvent porté par une personne âgée », explique Hamidi Razgui, guide dans le désert depuis 18 ans. « Souvent, lorsque des Sahraouis voyagent dans le reste du royaume, ils décident de ne pas porter la derâa durant leur séjour hors du Sahara. Ils souhaitent ne pas se faire remarquer », conclut-il.

cheval, et le roi jeune et sportif sur son jet-ski. Chacun peut s'identifier à telle facette du roi, multiple et un. La représentation multiple du roi peut devenir celle des Marocains et du Maroc à la fois ou tour à tour traditionnels, modernes, jeunes, enracinés et religieux », écrit-il.

Il est très courant de voir tantôt le souverain porter une djellaba, un tarbouche rouge et des babouches jaunes lors des prières du vendredi ou lors de l'inauguration d'un grand projet ; tantôt de le voir porter un costume cravate classique prononçant un discours au peuple.

Sénégalais en gandouras. La résistance de l'habit marocain traditionnel à l'occidentalisation vestimentaire s'exprime également dans d'autres pays qui raffolent des gandouras ou djellabas made in Morocco. C'est le cas du Sénégal, du Mali et de la Guinée, des pays à forte population musulmane.

« Aujourd'hui, ce n'est pas intéressant pour l'artisan de vendre au détail parce qu'un Marocain va essayer plusieurs fois un vêtement avant d'acheter. Par contre, avec nous, en moins d'une heure, le deal est fait. On sait ce qu'on va commander », explique avec un grand sourire Sélé Diop, un commerçant sénégalais venu rendre visite à Saïd Berrada. Installé depuis plus de 20 ans au Maroc, ce commerçant retourne régulièrement au Sénégal pour y vendre des milliers de pièces de vêtements d'artisanat marocain. « Je viens tout juste d'envoyer une grosse marchandise pour l'Aïd au Sénégal. J'ai envoyé des vêtements mais surtout des babouches. Le patron de la boutique d'à côté vient de m'en vendre plus de 10 000 paires. Pour le ramadan, il m'en a vendu

50 000 paires », ajoute-t-il. Avec les nouvelles autoroutes marocaines, la livraison est plus rapide et moins chère que par voie maritime via des containers. Trois jours sur les routes suffisent pour arriver à Dakar.

« Cet engouement pour les tenues traditionnelles marocaines est dû à la religion. Quand je vais au Sénégal, je suis frappé par le nombre de personnes qui vont dans les mosquées. A peine entend-t-on « Allah Akbar » dans les rues que les gens vont prier à la mosquée. Aujourd'hui, au Maroc, il n'y a que le vendredi que tu vois les hommes porter la tenue traditionnelle. » Au Sénégal, les hommes et les femmes portent même la gandoura pour aller au travail a constaté Sélé Diop. « Avant, il n'y avait que les personnes âgées pour la porter. Aujourd'hui, même les enfants préfèrent ces vêtements », explique le commerçant. Une gandoura peut coûter 5 fois plus cher qu'une chemise et un simple pantalon, mais les gens préfèrent souvent la gandoura. « Certaines personnes doivent économiser 2 à 3 mois pour se l'acheter », conclut Sélé Diop. ■



Les 4 choses à savoir sur le tarbouche

- Le tarbouche ou le fez est également surnommé le tarbouche Hassan II car l'ancien roi était le seul leader arabe à le porter en public.
- Il fait partie de la tenue officielle des Marocains et est porté avec une djellaba blanche et des babouches jaunes. Une tenue qui est également portée par les artistes de la musique arabo-andalouse marocaine.
- Porter un fez sous le protectorat français au Maroc était vu comme une forme de rébellion contre les Français.
- Le véritable tarbouche traditionnel de Fès est confectionné à partir de laine importée d'Australie ou d'Afrique du Sud. Aujourd'hui, les plus répandus, dans les boutiques, sont fabriqués à base de feutre.



Sélé Diop achète des djellabas dans la médina de Casablanca pour les revendre au Sénégal.



YABILADIES

Le supplément féminin



SOMMAIRE

- 50 La working-girl Trentenaire : fait-elle peur aux hommes ?
- 54 Avortement : Etat d'urgence
- 56 La recette du bonheur : Carpe Diem
- 57 Recette : Gâteau aux pommes d'automne
- 58 Amine Bendriouich : Le vêtement accessoire de l'attitude

La working-girl trentenaire fait-elle peur aux hommes ?



- Les trentenaires ambitieuses et amoureuses de leur métier sont fréquemment célibataires sans l'avoir sciemment choisi.

- La femme indépendante est-elle inépousable ?

Par Khadija Tighanimine

Les working-girl célibataires sont comme toutes les autres femmes : elles sont intelligentes, belles, coquettes, pleines de vie et ambitieuses mais parfois un peu trop et c'est là leur problème. Le travail est vraisemblablement ce qui permet à la femme de s'émanciper, mais dans nos sociétés modernes, elles peuvent le payer très cher. Les femmes qui se consacrent à leur carrière feraient fuir les hommes qui voient en elles de véritables rivales capables d'assumer un rôle qu'ils veulent garder pour eux. Perçues comme agressives parce que déterminées, ces célibataires s'interrogent sur les raisons de leur célibat.

Kenza, cadre de 34 ans, à Casablanca, a envie d'une relation sérieuse mais pas à n'importe quel prix. Elle explique son célibat par le fait qu'elle ne correspond pas vraiment au schéma

traditionnel des hommes qui la courtisent et qui, selon elle, sont légion : « les hommes n'aiment pas les femmes autonomes qui ne sont pas dans un schéma traditionnel. Il y a un véritable décalage entre la réalité locale et les besoins de ces hommes. » Pour Yasmina Naji, chercheur en philosophie éthique, morale et politique à la Sorbonne, à Paris, la femme est au cœur du changement des mentalités qui s'opère dans nos sociétés et elle est celle qui éduque. Le fait d'être le moteur du changement la rend inaccessible car, selon Yasmina Naji, « l'homme n'est plus dans une relation où il est admiré par sa femme mais où il est plutôt perçu comme son égal, son compagnon. »

Gourde vs dégourdie. Etre admiré par sa dulcinée serait ce qui plait le plus à ces messieurs selon Jihane, 37 ans,

cadre supérieure. Pour elle, « les hommes sont gênés car la femme prend de plus en plus de pouvoir et de place dans la société et il semblerait qu'ils n'y soient pas prêts. En fait, la femme indépendante les freine parce qu'ils ont peur de ne pas être à son niveau. » Le constat est clair pour Yasmina Naji l'inversion des rapports de domination qui résulte de l'indépendance à la fois économique et sociale de ces femmes compromet leur chance de trouver chaussure à leur pied.

La philosophe considère que ces working-girls éloignent, sans le vouloir et surtout sans s'en rendre compte les personnes susceptibles de s'intéresser à elles. C'est parce qu'elles ne lâchent rien qu'elles restent seules : « ces femmes ont des critères très pointus et c'est pour cette raison qu'il y a moins de monde qui les cour-





tise. Il faut revoir ces exigences dans leur nature même. Si elles sont nombreuses à être encore seules c'est parce qu'elles savent dire non », estime-t-elle. Des exigences elles en ont et pas des moindres. Kenza n'a pas envie de dire qu'elle fait peur, mais elle admet avoir des critères qui sont pour elle, non négociables : « je refuse systématiquement d'aller plus loin avec la personne sur le plan intime. J'ai des principes et tant qu'il n'est pas mon époux, je ne céderai pas. » Déterminée à se faire respecter également, Jihane « préfère être seule que mal accompagnée ».

Bien qu'elle ne soit pas épanouie sur le plan affectif, Jihane assure « s'éclater au boulot » et se donner à fond. Elle affirme qu'« on ne choisit pas d'être working-girl, c'est logique ! Je ne suis pas mariée donc je ne vais pas rester dans mon coin. Je cherche à progresser un maximum. » L'investissement dans le travail est une façon pour elle d'assurer son avenir

à la fois matériel et personnel. « Ce n'est pas me rebeller ! Je pense à mes futurs enfants en travaillant ainsi, je veux le meilleur pour eux », assure-t-elle.

Pas question pour ces femmes de faire semblant d'être une autre pour plaire. Yasmina Naji estime que c'est encore pire de vouloir aller à l'encontre de ses propres envies, de ses ambitions. Pour elle, « ces femmes peuvent avoir envie de se sacrifier avec le temps parce qu'elles pensent à leur horloge biologique, mais elles ont tellement bataillé que l'on peut comprendre qu'elles soient aussi opiniâtres. » Elles ne voient pas le mariage comme une fin en soi mais plutôt comme un équilibre à trouver avec l'homme qui serait leur compagnon de vie, une personne avec laquelle elles partagent plus qu'elles ne donnent.

Cueillez votre jeunesse. Si les working-girls ont du mal à trouver un conjoint qui leur convient, c'est aussi parce

qu'elles ont des rivales de taille : leurs cadettes, fraîches et pimpantes. Les messieurs qui approchent la quarantaine, songeant à fonder une famille, préféreraient à leur alter ego féminin des femmes plus jeunes et plus dociles. Kenza et Jihane dénoncent le fait que les hommes ne pensent pas à la complémentarité dans le couple qui, selon elles, fait que le mariage dure. Pour Yasmina Naji, au final, bien qu'ayant épousé une femme plus jeune, « l'homme s'aperçoit rapidement qu'il s'est fourvoyé. La femme qui a son âge est plus stable et le perçoit de manière différente : elle a un regard plus solide et moins superficiel ».

Pour Jihane, les choses sont claires : « Seuls les hommes qui vivent la même chose que nous nous comprennent. La working-girl, c'est la femme qu'on épouse en second mariage. Et si la working-girl intéresse l'homme divorcé c'est parce qu'ils ont un rythme de vie similaire. » ■

Ce qu'en pensent les hommes

Samy, 40 ans, célibataire assumé, privilégie sa carrière.

« Je n'ai pas le temps d'entretenir une relation. Je ne recherche pas un profil de femme particulier mais je préférerais être avec une personne qui me corresponde intellectuellement. La working girl trentenaire et célibataire fait peur parce que l'homme a du mal à accepter que les codes de notre société changent, et quand la femme gagne plus que l'homme, cela dérange. Finalement, rien de tout cela n'est gênant à partir du moment où il n'y a pas d'enfants. Ceci dit, tout se négocie et l'essentiel est de trouver son bonheur. Dans la société marocaine ou même en France, être un homme d'un certain âge et ne pas être marié ne choque pas. On dit que l'homme n'est pas critiquable (rajel ma ka it'iyabch). »

Jawad, 36 ans, célibataire, ne cherche pas à s'engager pour le moment.

« Je préfère une working-girl pour le côté pratique. Ce serait plus évident car on aurait le même rythme de vie et la même envie d'évoluer. Je recherche une femme indépendante et qui n'a pas besoin d'être épaulée, mais je dois avouer vouloir la femme parfaite. La working-girl ne m'effraie pas et cela même si elle gagne plus que moi ça m'arrange, je deviendrais homme au foyer ! Mais je reconnais tout de même rester dans un schéma assez traditionnel. Notre société est méditerranéenne, elle est machiste comme chacun sait. Par exemple, je ne souhaite pas que ma femme reste au boulot jusqu'à 11h du soir, elle peut le faire de chez elle mais pas au détriment de sa vie familiale. Quant à son âge, c'est vrai que les hommes préfèrent les plus jeunes, mais ça ne me dérange pas qu'elle ait le même âge que moi, quoique je préférerais une plus jeune car elle serait plus docile. »



L'homme objet d'admiration dans le film «La rose tatouée» de Daniel Mann en 1955

● **Nouzha Skalli, ministre de la Santé, évoque la possibilité de légaliser l'avortement dans « les cas extrêmes »**

● **Près de 300 000 femmes se font avorter clandestinement chaque année au Maroc au péril de leur vie.**

Par Rim Battal

Si certains considèrent la sortie médiatique de Nouzha Skalli, le 14 octobre, comme une pré-campagne électorale, tous saluent l'ouverture du débat, les élus du parti islamiste Parti Justice et Développement les premiers. Le débat : l'avortement. Selon la ministre marocaine du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, la légalisation partielle de l'avortement ferait partie « d'un agenda gouvernemental au Maroc ». En attendant, des centaines de femmes continuent d'avorter clandestinement tous les jours.

« On était encore au lycée quand Aida est tombée enceinte. Sa grossesse a duré cinq mois. Entre sa mère infirmière à qui il fallait cacher sa grossesse, les gynécos voleurs qui avaient des tarifs de fou et les faux amis qui voulaient soit disant l'aider en la poussant à se prostituer pour réunir la somme nécessaire... je peux vous dire que c'était pénible à gérer », raconte Bouchra, la meilleure amie d'Aida. « En fin



Avortement

Etat d'urgence

Par Rim Battal

de compte sa mère a découvert le pot aux roses. C'est elle qui l'a aidée pour l'avortement, même si elle était déjà enceinte de cinq mois. Elle ne s'en est jamais remise. L'horreur ! »

800 par jour. Des cas comme celui là sont légion. Selon le professeur Chafik Chraïbi, président de l'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin (AMLAC), près

de 600 avortements sont opérés en milieu médicalisé tous les jours par des gynécologues et même des généralistes, contre 200 de manière tout à fait traditionnelle et clandestine. Au total, le Maroc compterait donc près de 292 000 avortements chaque année, pour 41 millions d'habitants, soit plus que la France, où l'avortement est légal, qui en compte 220 000 chaque année, pour 63 millions d'habitants.

Au Maroc, les prix d'un avortement variant entre 5 000 et 10 000DH, les femmes qui n'en ont pas les moyens se tournent vers les herboristes qui leur vendent des décoctions d'herbes comportant des substances abortives (Sauge, Ase fétide, Harmel). La prise de fenugrec en grande quantité dans les trois premiers mois de la grossesse peut également provoquer un avortement, ou encore un mélange d'aspirine et de Coca Cola. Autant de méthodes extrêmement risquées pour la santé, voire la vie des jeunes femmes.

D'autres femmes, seules ou avec l'aide de « faiseuses-d'anges », rompent la poche des eaux en introduisant des outils dans l'appareil génital. Ces techniques provoquent des complications graves et hypothèquent la fertilité de la femme qui s'y soumet. « Je reçois tous les jours des cas d'hémorragies importantes, des infections et des intoxications causées par des avortements clandestins. Il faut que ça cesse ! », s'alarme le Chafik Chraïbi. Les séquelles psychologiques, notamment des dépressions, ne sont pas négligeables non plus. Pire, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 13% de la mortalité maternelle (mort de la femme pendant sa grossesse ou après la naissance) au Maroc provient de l'avortement.

« **Il nous faut une loi** ». Le débat est aujourd'hui lancé et la question n'est plus taboue. Pour l'heure, l'article 449 du Code pénal punit de 1 à 5 ans de prison et d'une amende de 200 à 500 DH toute personne ayant provoqué un avortement. L'article 454 punit de 6 mois à 2 ans de prison toute femme

s'étant livrée à l'avortement sur elle-même. « On est passé à la vitesse supérieure. Il nous faut une loi, insiste le Pr. Chafik Chraïbi, la prise de position des décideurs politiques est très importante ! »

Pour Nouzha Skalli, une éventuelle légalisation de l'avortement ne serait légitime que dans certains « cas extrêmes [...] ». Il n'est pas question d'une légalisation absolue, mais partielle qui permettrait à la mère de mettre un terme à sa grossesse dans certaines conditions, dont la malformation avérée du fœtus, le déséquilibre mental de la mère ou encore sa précarité. » Les cas d'inceste, de viol ou de pédophilie sont également évoqués.

D'autres politiciens se sont prononcés en faveur, non seulement de l'ouverture du débat, mais également de la légalisation partielle défendue par Nouzha Skalli, comme Saâd Eddine El Othmani, président du Conseil national du PJD et Yasmina Baddou, ministre de la santé.

Débat et islam. Selon Bassima Haqaoui, députée du PJD, l'avortement n'est pas une priorité pour le Maroc, car « même (des) pays occidentaux, comme les Etats-Unis, n'ont pas encore résolu la question relative à l'avortement, alors un pays musulman ! » Cependant, elle se déclare ouverte au débat, à condition que ce soit « aux oulémas et aux médecins honnêtes d'en discuter, et d'en sortir avec des

conclusions, qu'on pourra, à ce moment là seulement, présenter aux politiques pour débattre d'une éventuelle légalisation », conclut Bassima Haqaoui.

L'avis religieux est très mitigé et varie selon les doctrines. Tout d'abord, il y a un consensus des Oulémas sur l'interdiction de l'avortement après l'insufflation de l'âme qui s'accomplit après 120 jours de grossesse, selon un hadith du prophète. Néanmoins les avis divergent à propos de l'avortement avant ce stade de la grossesse. Les hanafites et les chafrites l'ont permis, alors que les hanbalites et les malékites l'autorisent exclusivement avant les quarante premiers jours. Chez ces derniers, cependant, cette autorisation est conditionnée à deux choses : un rapport médical authentique doit confirmer que la vie de la mère serait en danger si elle n'avortait pas ou si la mort du fœtus dans le ventre de sa mère est confirmée. ■





La recette du bonheur

Carpe Diem !

CARPE DIEM, deux mots qui rendirent célèbre Horace !

C comme Cultiver (ou « Celibatante »), A comme Amour, R comme Rire, P comme Partage, E comme Empathie, D comme Divin, I comme Instant présent, E comme Enthousiasme et M comme Magique ! Que d'ingrédients pour notre recette du bonheur !

Carpe Diem signifie en latin « Cueille le jour présent, en te fiant le moins possible au lendemain », ou encore « Mets à profit le jour présent sans te soucier du lendemain ». Entre la théorie et la pratique, on observe souvent un très large fossé.

Souvenez-vous d'une chose essentielle : nous sommes tous milliardaires en terme de temps car nous vivons chaque jour 86 400 secondes. Pourtant, nous trouvons rarement le temps de voir les gens qu'on aime, de sourire à son prochain, de s'émerveiller devant la beauté de la nature ou d'un enfant qui s'extasie face à son jouet, de

se reposer, de se câliner ou de simplement dire bonjour à un être que l'on croise, même s'il s'agit d'un parfait inconnu, etc.

Allons donc, ne me dites pas que ça ne vous est jamais arrivé d'être débordé, de râler parce que vous auriez voulu accomplir telle ou telle chose mais que vous n'avez pas le temps ! Pourtant, une parole amicale, un geste tendre ou un regard empathique ne prennent qu'une seconde, et ça vous réchauffe tellement le cœur que vous vous sentez rempli de bonheur pour l'éternité.

De plus, chaque seconde qui s'écoule ne sera jamais remplacée. Alors ne vivez pas votre vie à moitié, en reportant à plus tard ce que vous pouvez faire maintenant, en étant préoccupé par des futilités qui souvent vous rongent de l'intérieur et vous éloignent de l'essence même de votre être. Mettez à profit ces milliers de secondes offertes quotidiennement et faites de votre mieux pour cheminer sereinement vers vos objectifs, en renforçant vos «

fondations intérieures » et en lâchant prise au bon moment, en toute confiance et sérénité.

En résumé, ralentissez légèrement votre course effrénée vers de nouvelles acquisitions extérieures (matérielles, sentimentales...), et prenez le temps de cultiver également votre jardin intérieur et d'y remettre de l'ordre. Retirez les mauvaises herbes qui prolifèrent souvent à grande vitesse. Défrichez le terrain des germes de cupidité, de haine, de jalousie, de regrets, de frustrations et j'en passe. Aérez-le et replantez des graines d'amour, de joie, d'empathie, de générosité, de partage... Arrosez-les précieusement d'un filet d'humour, d'une pointe de bonheur, entretenez-les par vos prières, vos pensées positives, votre gaieté et le tour est joué.

Avec de l'application, de la persévérance mais surtout la conscience de l'instant présent, vous vous délecterez de la vie avec joie et bonheur et votre entourage en bénéficiera tout autant. ■

Recette de Hanane Liagre
www.recetteshanane.com

Gâteau aux pommes d'automne

● Ingrédients

3 oeufs
3 pommes
150 de sucre
120g de farine
1 cuil. à café de levure chimique
4 cuil. à soupe d'huile de tournesol
une pincée de cannelle (ou de la vanille)
des amandes effilées
du coulis de caramel

● Préparation

Fouetter les œufs avec le sucre et la cannelle puis ajouter l'huile, et incorporer la farine et la levure. Verser le mélange dans un moule beurré (ou habillé de papier de cuisson). Répartir dessus les pommes pelées et coupées en quartiers. En laissant de l'espace entre les quartiers de pommes, la pâte qui va gonfler viendra les remplir.

Parsemer d'amandes effilées et mettre à cuire dans un four préchauffé à 180°C pendant 20 minutes. A la sortie du four, laisser refroidir avant de démouler. Servir le gâteau accompagné d'un coulis de caramel (et une boule de glace pour les plus gourmands).





Amine Bendriouich

Le vêtement est l'accessoire de l'attitude

- Amine Bendriouich, styliste marocain, a présenté sa nouvelle collection, à Casablanca, le 11 novembre.
- Spécialisé dans le vêtement unisexe, il propose des créations excentriques où se multiplient les poches.

Par Rim Battal

Découvert grâce à l'aventure « Hmar ou Bikher » - plusieurs séries de T-shirts humoristiques détournant les logos de marques célèbres - le styliste marocain Amine Bendriouich a fait, depuis, son petit bonhomme de chemin en solo. Cet agitateur né au look excentrique, est en train de prouver qu'il y a quelque chose derrière sa

touffe : un discours, de l'engagement, et des créations très locales aux allures nippones.

Notre entrevue avec Amine Bendriouich a été entrecoupée d'une dizaine d'appels de ses collaborateurs, car le jeune styliste était en pleine préparation de son défilé qui a eu lieu le 11 novembre 2011, à Casablanca. D'une énergie élec-

trique et d'une précision chirurgicale, Bendriouich est difficile à suivre pendant qu'il travaille : tout devait être parfait pour le jour J.

Des vestes aux boutons là où on ne s'y attend pas avec un dos en écaille de truite, des gandouras roses et jaunes à fines rayures, des shorts désaxés et de subtils détails qu'on ne finit

pas de découvrir à chaque pli, chaque revers de manche : voilà à quoi ressemble la nouvelle collection estivale d'Amine Bendriouich. La particularité de cette collection réside également dans les multiples poches situées aux endroits les plus insolites. Bendriouich a même inventé la « poche arabe » : une poche située au niveau de la braguette des pantalons pour homme. « Tout le monde se gratte dans la rue ici ! », s'exclame-t-il. Avec la « poche arabe » d'Amine Bendriouich, ces messieurs pourront continuer à le faire discrètement.

Hmar ou Bikher. Dès son retour au Maroc en 2006, après des études de stylisme en Tunisie, Amine Bendriouich a été happé par le mouvement « Hmar ou Bikher » quand il a rencontré Mohamed Smyej et Achraf El Cohen. « Je m'occupais de la production des t-shirts, de la sérigraphie, je contactais les journalistes, je trouvais les points de vente, se souvient Bendriouich. Ça a été tellement médiatisé que les gens ont commencé à me présenter comme le créateur de « Hmar ou Bikher ». A un moment, le t-shirt a bouffé mon image de créateur. » Amine s'est émancipé de «

Hmar ou Bikher » pour voler de ses propres ailes. « Il fallait que je m'occupe un peu plus de ma carrière personnelle. La marque de T-shirt avec les copains, c'est très bien, mais je voulais autre chose », explique-t-il.

Depuis, ce jeune styliste a fait du vêtement unisexe sa spécialité. Pourquoi ? « La facilité, répond Amine Bendriouich en riant avant de se reprendre, en fait, les vêtements que je dessine, c'est des vêtements que j'aimerais mettre moi-même et que je porte tous les jours. [...] C'est comme ça que ça a commencé. Et ensuite des femmes ont porté ce que je fais et c'est beau sur les femmes aussi. » En créant une tenue, Bendriouich concrétise une envie, un désir personnel qu'il partage ensuite. « Je considère qu'on ne peut pas faire plaisir aux autres sans se faire plaisir à soi-même. [...] Je ne peux pas te dire, vas-y, mets ça, c'est sympa, tout en étant habillé différemment », souligne-t-il.

Pour Amine Bendriouich « le vêtement est l'accessoire de l'attitude », la taille de l'habit peut varier, si le vêtement est bien pensé, il peut aller à tout le monde. « Il m'est déjà arrivé

que 3 clients de gabarits différents achètent une pièce de la même taille parce que c'était la seule taille qui restait. Et ça allait très bien aux trois », raconte le styliste. Il l'explique par son « approche du volume [...] qui est très architecturale. J'essaie de faire en sorte que le corps s'adapte au vêtement et qu'en même temps le vêtement soit très confortable. »

Street mode. Amine Bendriouich voudrait également repositionner ses créations dans leur contexte : la rue. Dès son premier shooting, il a insisté pour que les photos soient prises dans les rues casablancaises, devant les arrêts de bus, en face de la mosquée Hassan II... « Tout ce que je fais est très médiatisé, mais personne ne le porte, regrette-t-il. Mes premiers clients étaient des artistes et des connaisseurs mais mes vêtements commencent maintenant à être distribués de manière plus large. »

La dernière collection hiver d'Amine est en vente au magasin 33, rue Majorelle à Marrakech, sa ville natale. Il le doit certainement aux deux prix décrochés en Allemagne, en 2009, lorsque le prix Créateurope a été ouvert à l'Afrique du nord et au monde arabe. Sur la trentaine de finalistes, Amine a été le seul à remporter à la fois le prix du public et le prix du jury. « C'était un public très pointu, et le jury aussi », tient à préciser Amine. Ce jour là, « c'est un berbère, un arabe, un musulman, un marocain, un africain qui a gagné. Je suis fier d'avoir représenté tous ces gens là. C'est là que j'ai eu confiance en ce que je faisais pour la première fois », confie-t-il. ■













پاپلاک پی
نہہ انظہلا .com